



# portrait environnement

DU TERRITOIRE

**SUD RETZ ATLANTIQUE**  
COMMUNAUTÉ (44)

2023

Un document cartographique pour une vision globale des enjeux environnementaux du territoire





# sommaire



## 04

### Géographie administrative du territoire

- 04 Localisation de la communauté de communes en Pays de la Loire
- 06 Les communes

## 08

### Géographie physique du territoire

- 08 Le relief et les zones de pente
- 10 La géologie
- 12 Les unités paysagères

## 14

### Milieus naturels

- 14 Les cours d'eau classés liste 1 et 2
- 16 L'état écologique des masses d'eau
- 18 Les zones humides
- 20 Les étangs
- 22 Les mares
- 24 Les boisements
- 26 Les haies

## 28

### Aménagement du territoire

- 28 L'occupation du sol
- 30 L'usage du sol
- 32 L'agriculture : Le Registre Parcellaire Graphique
- 34 La pollution lumineuse

## 36

### Biodiversité

- 36 Les plantes à fleurs et fougères
- 41 Les amphibiens
- 44 Les reptiles
- 47 Les oiseaux
- 51 Les mammifères
- 55 Les invertébrés
- 60 Le Schéma Régional de Cohérence Écologique

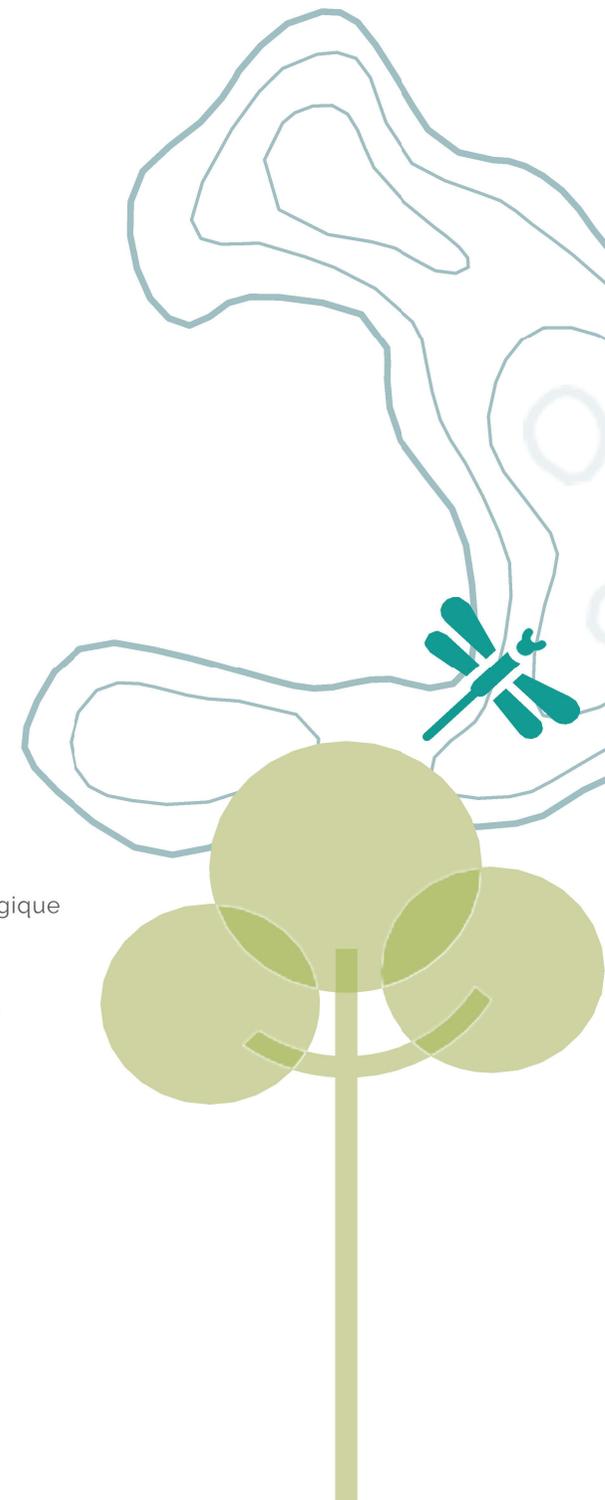
## 62

### Zonage nature

- 62 Les Zones Naturelles d'intérêt Écologique
- 64 Les Espaces Naturels Sensibles
- 66 Les réserves et sites Natura 2000

## 68

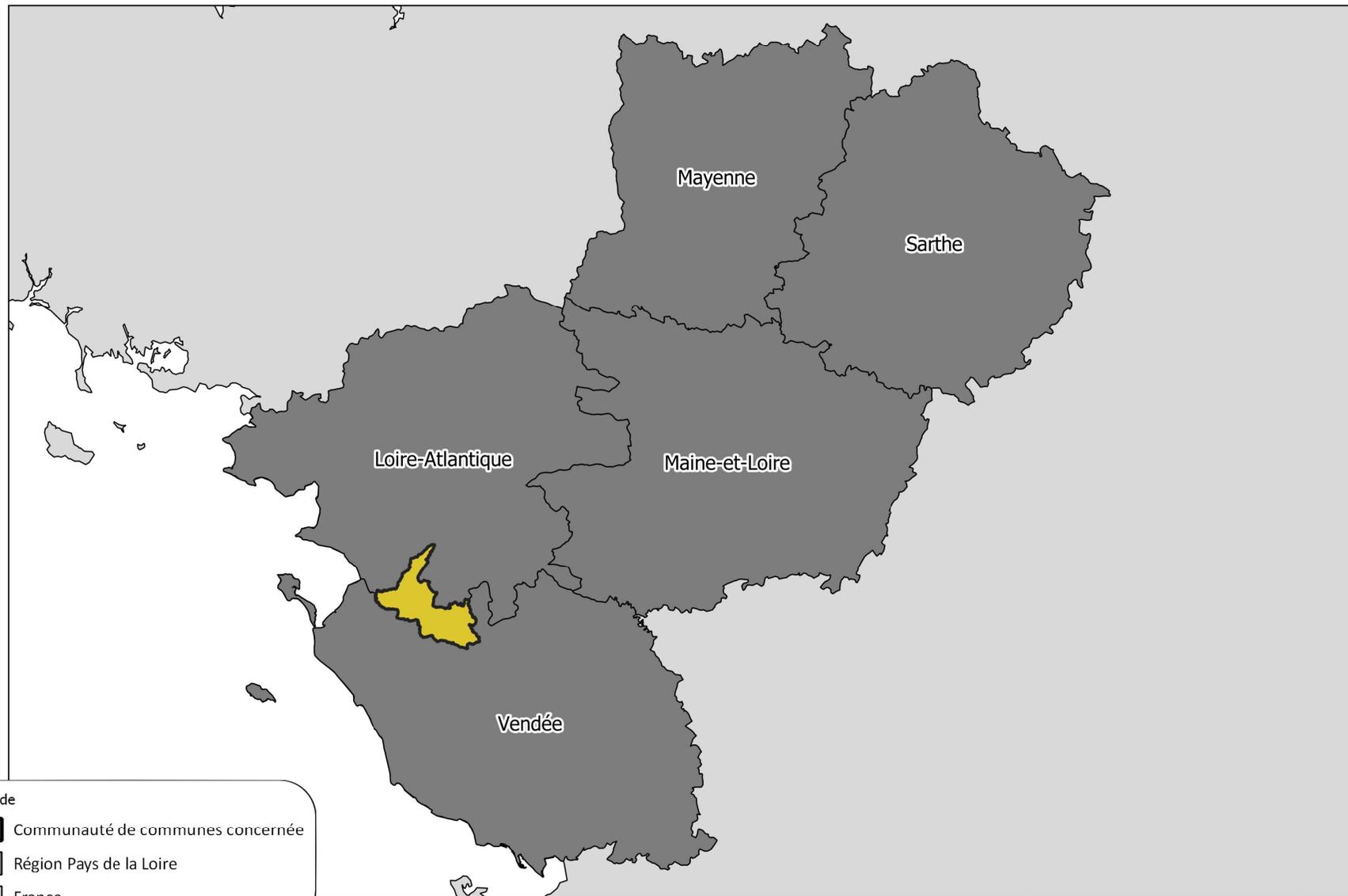
### Synthèse des enjeux



# géographie administrative

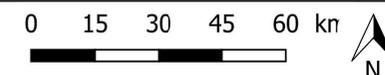
## DU TERRITOIRE

Localisation  
de la communauté de communes en Pays  
de la Loire



### Légende

-  Communauté de communes concernée
-  Région Pays de la Loire
-  France



## SUD RETZ ATLANTIQUE COMMUNAUTÉ (44)

Sud Retz Atlantique Communauté se situe en région Pays de la Loire, au sud du département de Loire-Atlantique, en limite vendéenne. Elle fait également partie des 4 intercommunalités du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Retz (PETR). Elle a été créée en 2016, à la suite de la fusion entre la Communauté de communes de la Région de Machecoul et de la Loire-Atlantique Méridionale, La communauté de communes se trouve à proximité de la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo - Pays de Retz à l'ouest, et de Grand-Lieu Communauté au nord. Elle partage sa frontière sud avec 2 intercommunalités vendéennes : Challans Gois Communauté et la Communauté de communes Vie et Boulogne.

### L'ESSENTIEL

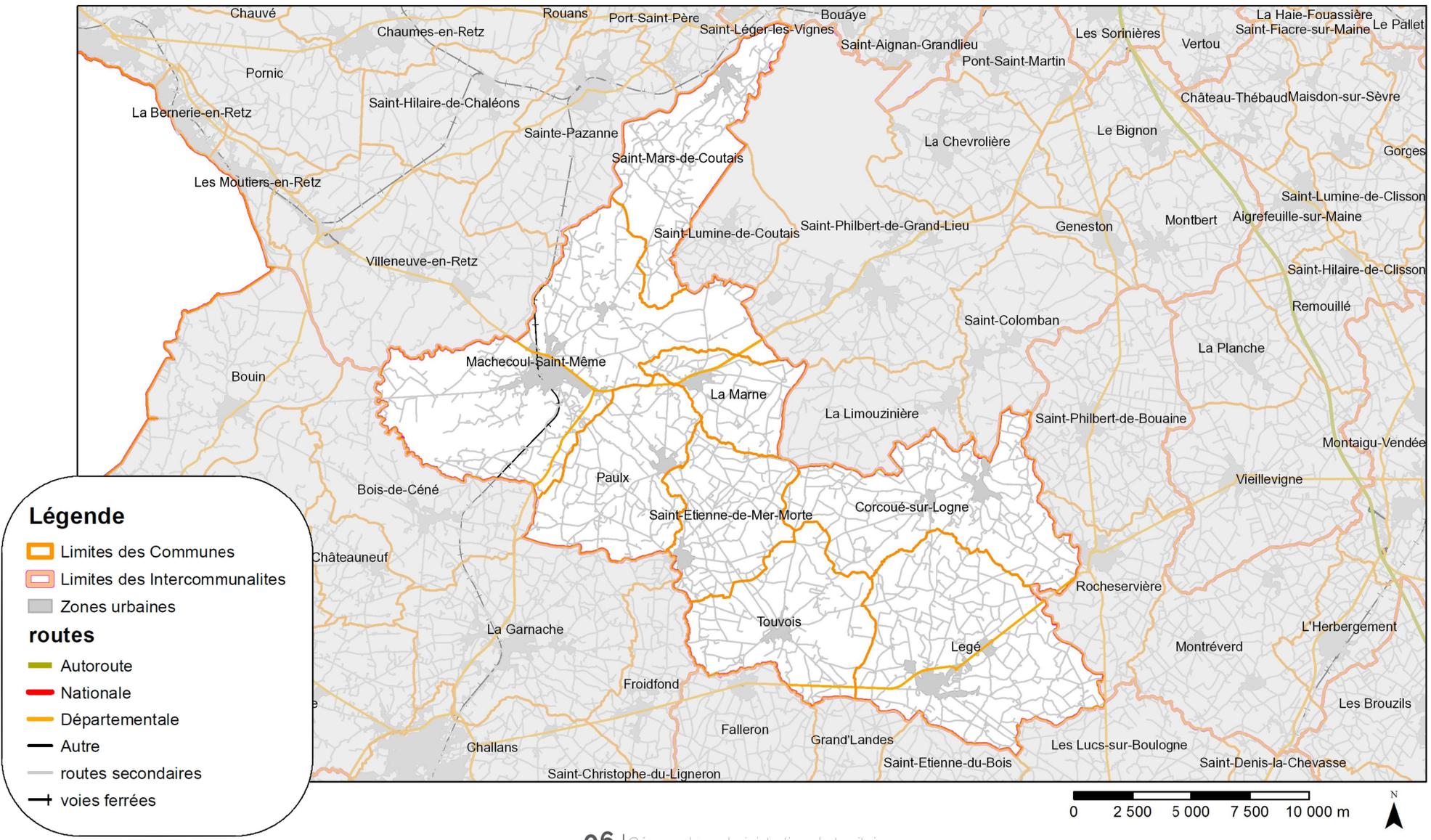
- Région des Pays de la Loire
- Département de Loire-Atlantique
- Sud Retz Atlantique Communauté



# géographie administrative

## DU TERRITOIRE

### Les communes



# SUD RETZ ATLANTIQUE (44) COMMUNAUTÉ

D'une superficie de 353,5 km<sup>2</sup>, Sud Retz Atlantique Communauté regroupe 8 communes en 2023. Avec plus de 50 km<sup>2</sup> de superficie, les communes de Machecoul-Saint-Même, Legé et Corcoué-sur-Logne sont les plus vastes de l'intercommunalité. La commune de La Marne est la plus petite commune avec moins de 18 km<sup>2</sup>.

En 2020, Sud Retz Atlantique Communauté comptait 24 355 habitants, avec une densité moyenne de 69 habitants/km<sup>2</sup>. Les communes de Machecoul-Saint-Même et Legé sont également les plus peuplées. Elles abritent à elles deux près de la moitié (49%) de la population de l'intercommunalité. Bien que Legé ne soit pas une des 3 communes les plus denses.

Avec sa faible superficie et sa population réduite, la commune de la Marne est malgré tout la 2<sup>e</sup> commune la plus dense de l'intercommunalité,

Au contraire, avec moins de 50 habitants par km<sup>2</sup>, la commune de Touvois est la moins peuplée de l'intercommunalité.

## L'ESSENTIEL

- 8 communes, 353 km<sup>2</sup>
- 24 355 habitants, 69 habitants/km<sup>2</sup>



Bourg de Legé - © Sud Retz Atlantique Communauté

## Superficie, population et densité par communes (Source : INSEE 2020)

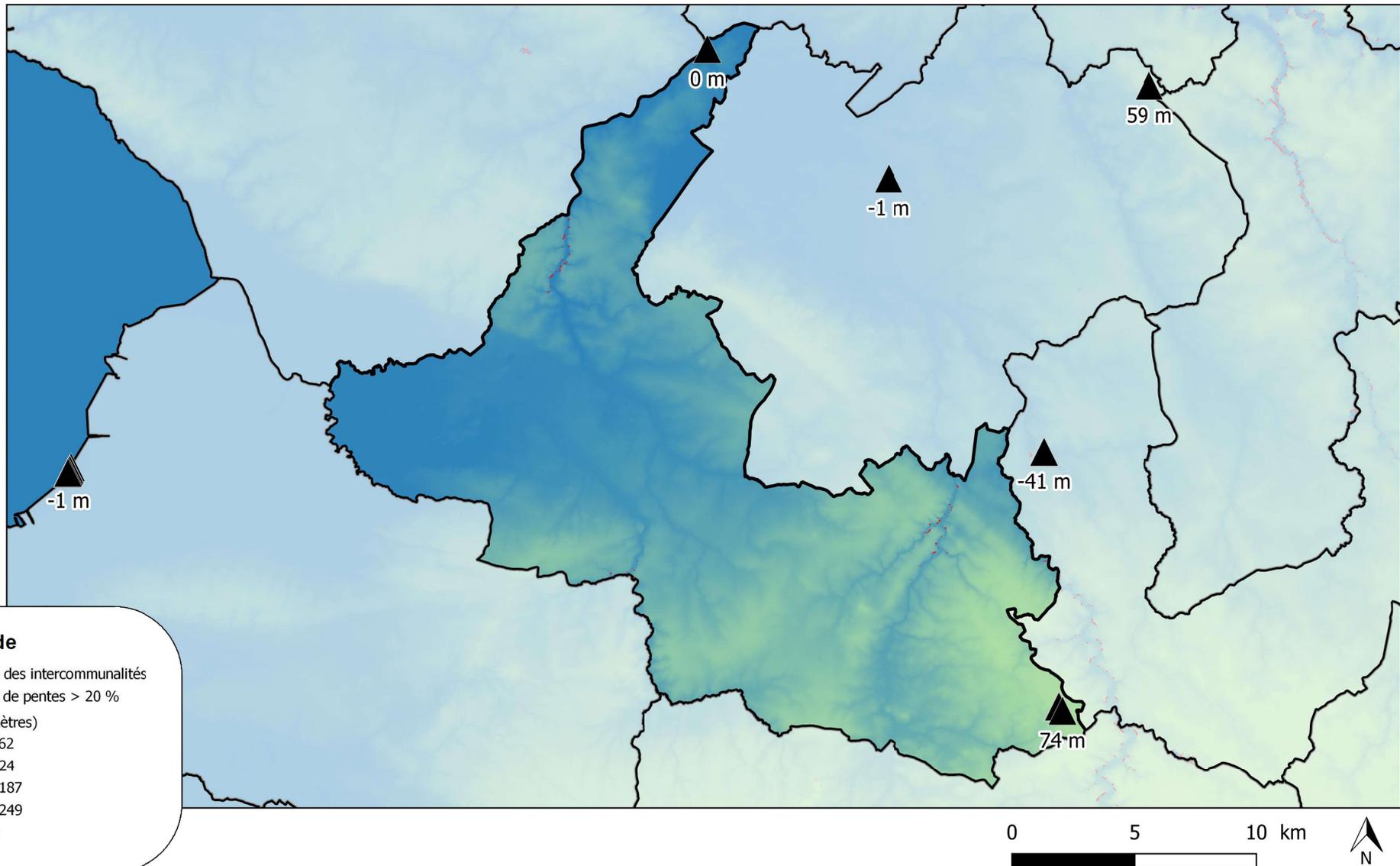
Commune	Superficie (km <sup>2</sup> )	Habitants	Densité (hab. / km <sup>2</sup> )
Corcoué-sur-Logne	50.39	2 873	57
La Marne	17,8	1 479	83
Legé	63.32	4 493	71
Machecoul-Saint-Même	84.89	7 393	87
Paulx	35.92	1 978	55
Saint-Etienne-de-Mer-Morte	27.33	1 715	63
Saint-Mars-de-Coutais	34.67	2 630	76
Touvois	39.21	1 794	46
<b>CC du Sud Retz Atlantique</b>	<b>353.53</b>	<b>24355</b>	<b>69</b>

Classement par ordre d'importance :  1  2  3

# géographie physique

## DU TERRITOIRE

### Le relief



## SUD RETZ ATLANTIQUE COMMUNAUTÉ (44)

L'altitude de Sud Retz Atlantique Communauté varie entre une valeur minimale de 0 m au nord de Saint-Mars-de-Coutais (proximité du Lac de Grand-Lieu) et une valeur maximale de 74 m, au sud est de Legé. Les faibles altitudes étendues observées sur le sud ouest de l'intercommunalité sont dues à la présence du marais breton et la proximité du littoral.

Les altitudes de l'intercommunalité varient entre :

- < 0 mètres : Environ 0,25% du territoire ;
- Entre 1 et 50 mètres : Environ 86% du territoire ;
- Entre 51 et 100 mètres : Environ 13% du territoire.

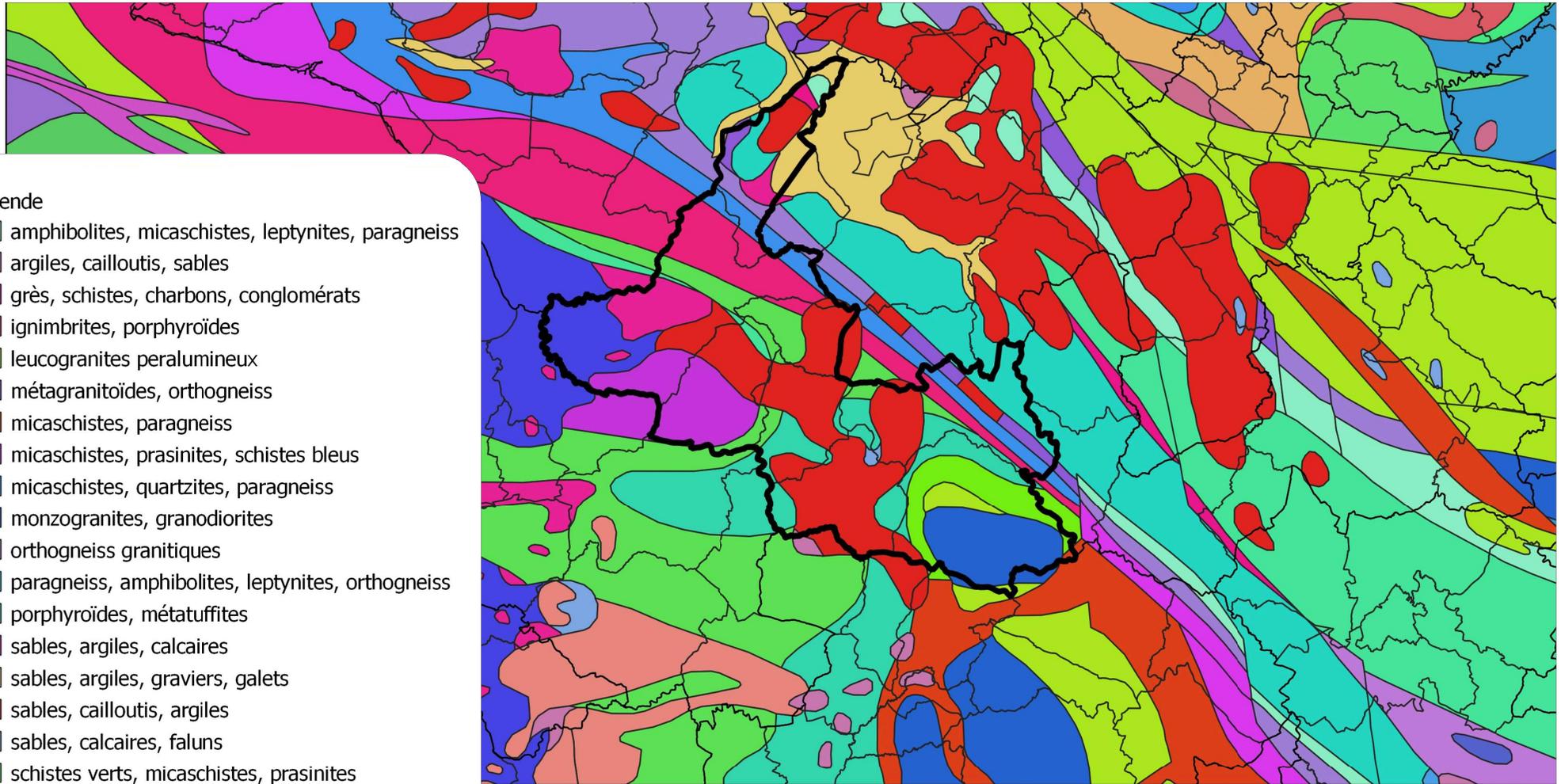
Les zones de pentes, supérieures à 20 %, sont peu nombreuses sur le territoire et se concentrent autour des quelques cours d'eau.

### L'ESSENTIEL

- Relief principalement entre 1 et 50 m
- Point le plus bas : 0 m à Saint-Mars-de-Coutais
- Point culminant : 74 m, à Legé

*Les zones de pentes sont mises en évidence car elles sont souvent composées de milieux secs favorables à la biodiversité et où la gestion mécanique est souvent absente.*





#### Légende

- amphibolites, micaschistes, leptynites, paragneiss
- argiles, cailloutis, sables
- grès, schistes, charbons, conglomérats
- ignimbrites, porphyroïdes
- leucogranites peralumineux
- métagranitoïdes, orthogneiss
- micaschistes, paragneiss
- micaschistes, prasinites, schistes bleus
- micaschistes, quartzites, paragneiss
- monzogranites, granodiorites
- orthogneiss granitiques
- paragneiss, amphibolites, leptynites, orthogneiss
- porphyroïdes, métatuffites
- sables, argiles, calcaires
- sables, argiles, graviers, galets
- sables, cailloutis, argiles
- sables, calcaires, faluns
- schistes verts, micaschistes, prasinites
- schistes, quartzites, ampélites, phtanites
- schistes, wackes, calcaires, grès
- vases, limons

0 9 18 km



## SUD RETZ ATLANTIQUE COMMUNAUTÉ (44)

Sud Retz Atlantique Communauté se situe sur l'ancienne chaîne de montagnes du massif Armoricaïn, avec différentes formations géologiques identifiées.

Le territoire est composé en son centre par des roches métamorphiques et dépôts sédimentaires. Celles-ci sont liées aux divers alluvions et composées de vases, de sables, de graviers, d'argiles ou encore de limons.

A l'ouest de son territoire, principalement sur la commune de Machecoul-Saint-Même, on retrouve également des dépôts sédimentaires représentatifs des plaines inondables (vase, limon) correspond au Marais Breton, ainsi qu'une zone calcaire où l'on retrouve des prairies d'intérêt patrimonial et rare dans le département de Loire-Atlantique.

### L'ESSENTIEL

- Massif Armoricaïn
- Lentilles calcaires à Machecoul-Saint-Même

*La géologie permet de comprendre les types d'occupation des sols qui influencent la biodiversité d'un territoire.*



La Marne © Sud Retz Atlantique Communauté

# géographie physique

## DU TERRITOIRE

### Les unités paysagères

#### Légende

France

#### Unités paysagères

Paysages d'alternances entre forêts et cultures

Paysages de campagne ouverte

Paysages de marais

Paysages de plateaux bocagers mixtes

Paysages de vallons bocagers

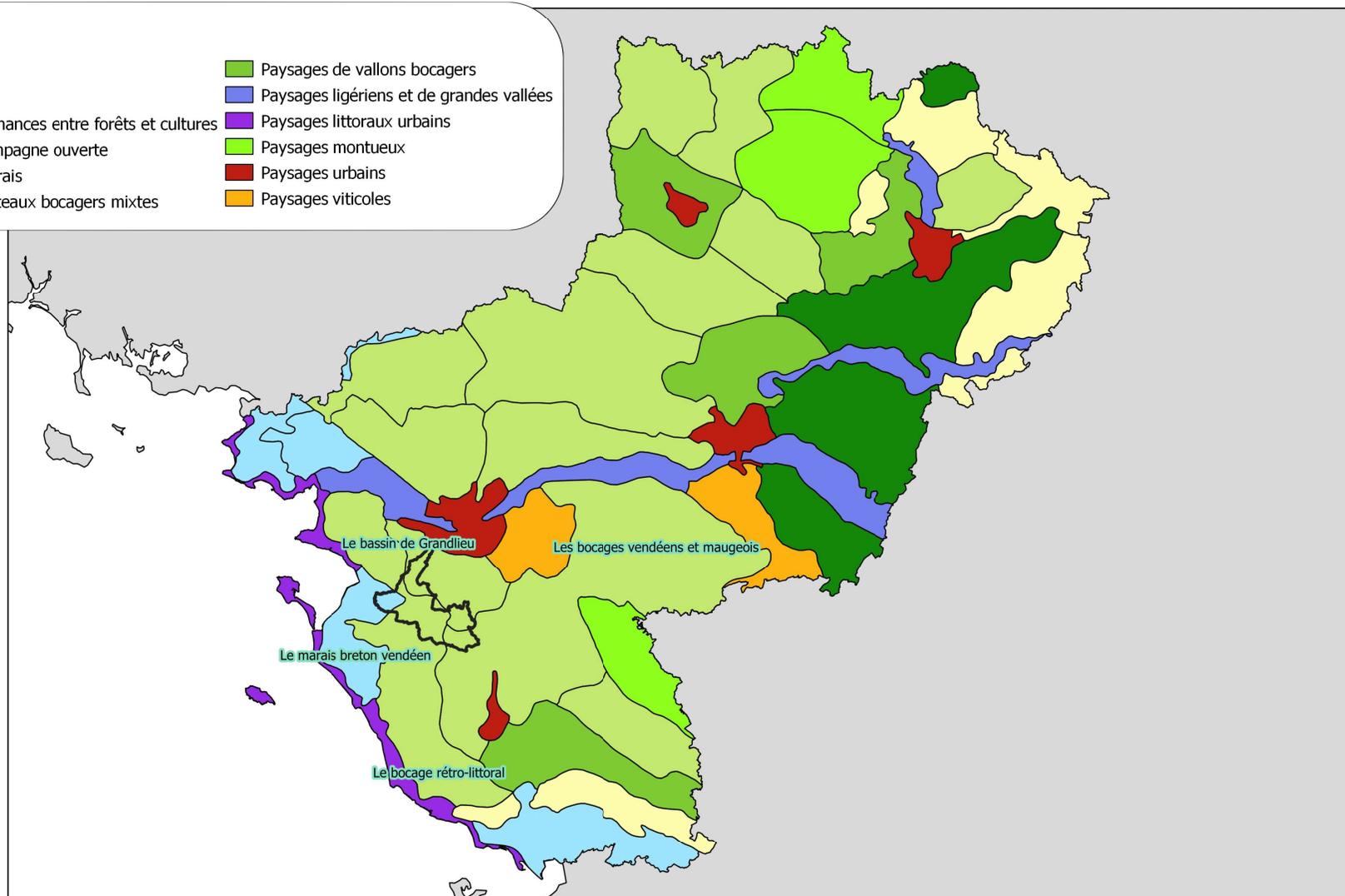
Paysages ligériens et de grandes vallées

Paysages littoraux urbains

Paysages montueux

Paysages urbains

Paysages viticoles



0 15 30 45 60 km



# SUD RETZ ATLANTIQUE COMMUNAUTÉ (44)

Les paysages de la région des Pays de la Loire sont décomposés en 50 unités paysagères nommées localement et classées en 10 familles principales. Sud Retz Atlantique Communauté s'étend sur 2 unités paysagères pour 4 familles différentes : D'une part, des **paysages de plateaux bocagers mixtes** comprenant le bocage rétro-littoral (43%), le Bassin de Grand Lieu (32%) et les bocages vendéens et maugeois (14%), D'autre part, des **paysages de marais** avec le Marais breton vendéen (11%),

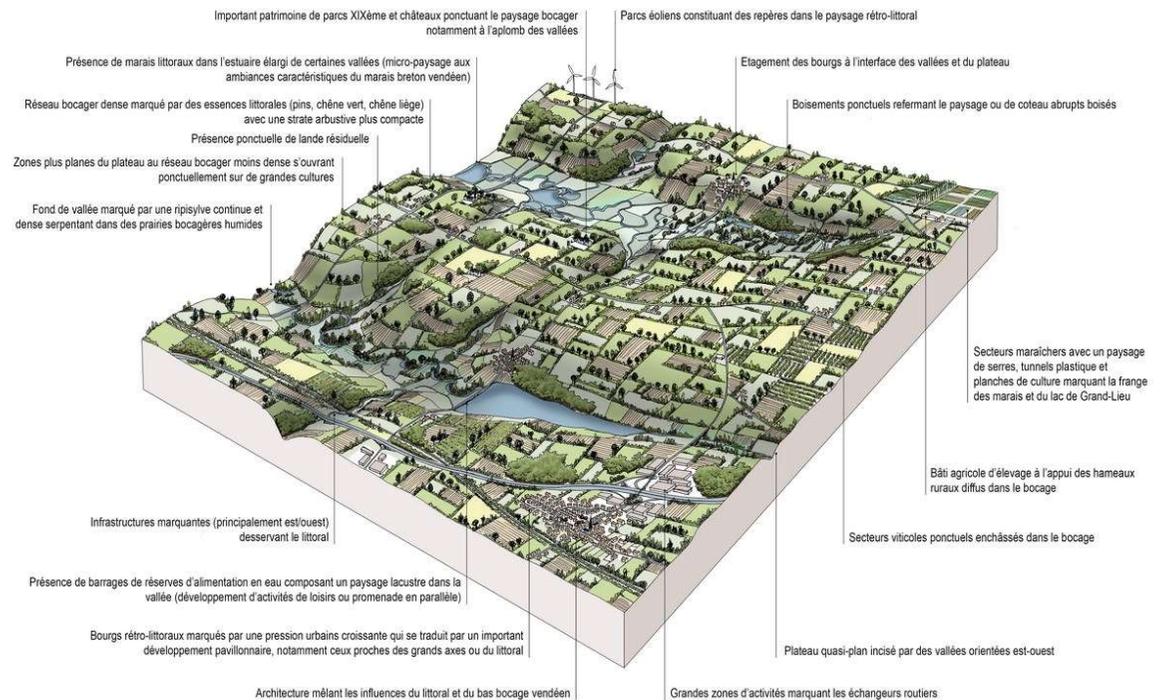
L'unité paysagère la plus représentée sur le territoire est le bocage rétro-littoral (près de la moitié de la superficie). Elle est décrite, dans l'atlas des Paysages des Pays de la Loire (2017), comme « *un plateau bocager se distinguant particulièrement par la palette végétale de ses haies qui traduit directement la proximité du littoral (pins, chêne vert ou chêne liège, chêne tauzin...).* Ce plateau est découpé de manière assez régulière par de petites vallées orientées est-ouest dans lesquelles se développe parfois un micro-paysage de marais rétro-littoral. L'ensemble des bourgs s'étage sur les coteaux de ces vallées et joue des covisibilités de clocher à clocher. »

## L'ESSENTIEL

- 2 unités paysagères, 4 familles
- Dominance du bocage rétro-littoral

*Un paysage est un partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leur interrelations (art.1, convention européenne du paysage).*

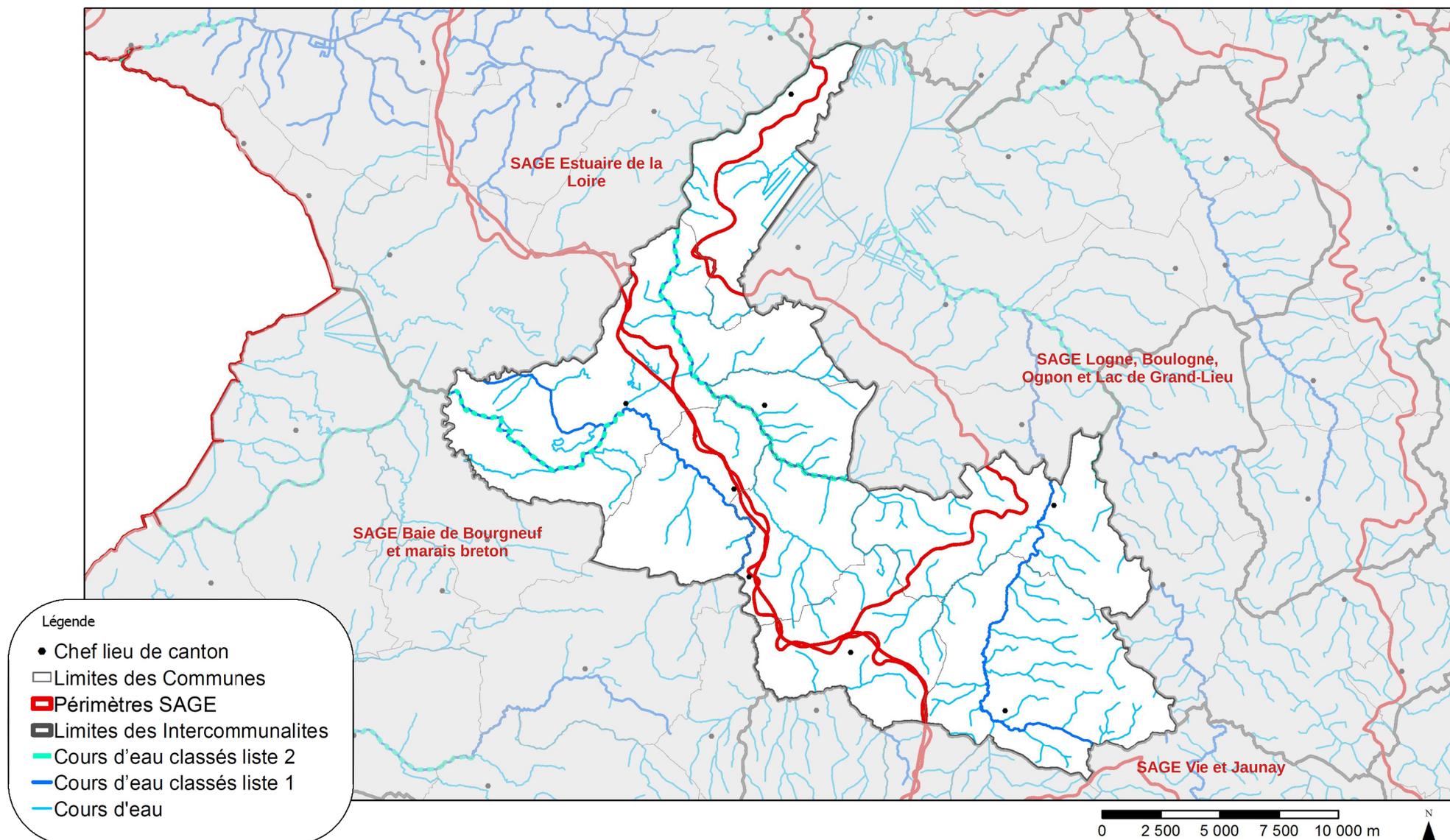
Bloc-diagramme de l'unité paysagère du bocage rétro-littoral (40)



# milieux naturels

## DU TERRITOIRE

Les cours d'eau classés liste 1 et 2



## SUD RETZ ATLANTIQUE COMMUNAUTÉ (44)

Le territoire de Sud Retz Atlantique Communauté se trouve sur le territoire de 3 SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) : Le SAGE Baie de Bourgneuf et marais breton sur sa façade sud ouest (24%), le SAGE Estuaire de la Loire sur sa portion nord ouest (28%) et le SAGE Logne, Boulogne, Ognon et Lac de Grand-Lieu à l'est (30%).

Ce document fixe, coordonne et hiérarchise des objectifs généraux d'utilisation, de valorisation et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques, ainsi que de préservation des zones humides. Les SAGE sont élaborés en compatibilité avec le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin Loire-Bretagne, plus grand bassin versant de France.

On comptabilise ainsi pas moins de 12 sous-bassins versants sur le territoire de l'intercommunalité dont les 3 principaux sont « La Logne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Boulogne » (21%), Le tenu depuis St-Etienne-de-Mer-Morte jusqu'au Lac de Grand-Lieu (14%), et le Falleron et ses affluents depuis la source jusqu'à Machecoul (13%),

### L'ESSENTIEL

- Environ 197 km linéaire de cours d'eau
- Bassin versant de la Loire
- Cours d'eau classés liste 1 et 2

Le linéaire de cours d'eau sur le territoire est d'environ 197 km dont 45 % sont classés en cours d'eau liste 1 et 39 % en liste 2, Sont concernés, les rivières du Tenu, le Falleron, la Boulogne, l'Acheneau, la Logne,

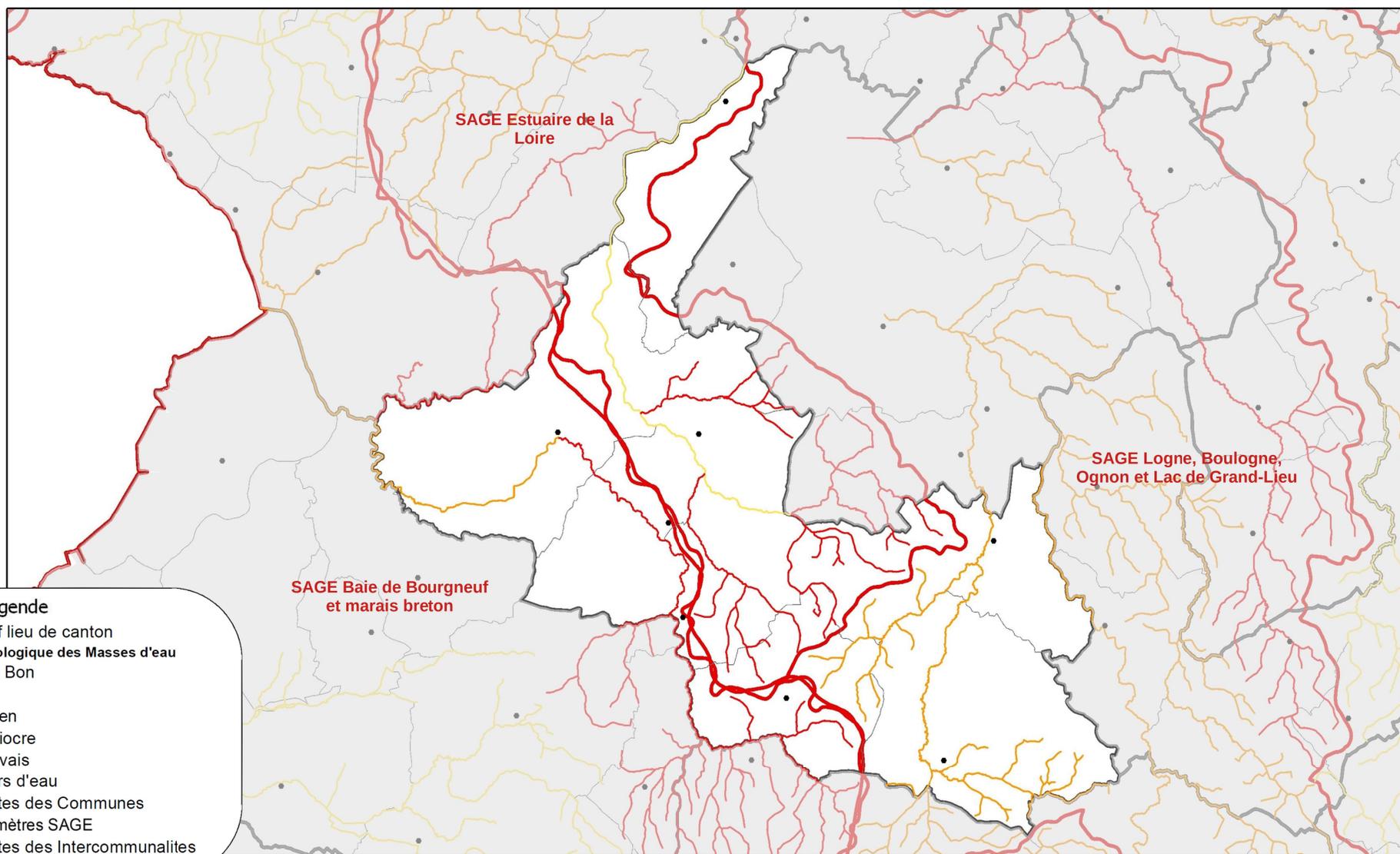
*La liste 1 des cours d'eau vise la non-dégradation de la continuité écologique, par l'interdiction de création de nouveaux obstacles à la continuité. La liste 2 vise la restauration de la continuité écologique par l'obligation de restaurer la circulation des poissons migrateurs et le transport suffisant des sédiments dans un délai de 5 ans après l'arrêté de classement.*



# milieux naturels

DU TERRITOIRE

L'état écologique des masses d'eau



# SUD RETZ ATLANTIQUE COMMUNAUTÉ (44)

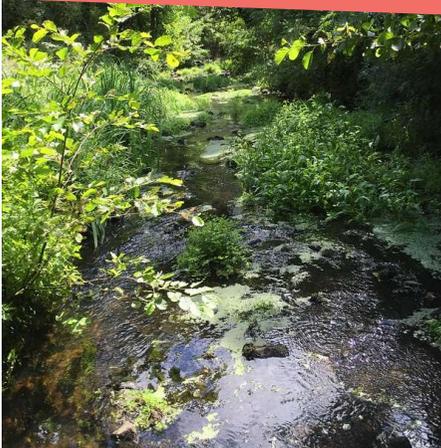
En 2022, le SDAGE indiquait un bon état écologique pour 24 % des milieux aquatiques du bassin Loire-Bretagne et un objectif de 61 % à l'horizon 2027. Sur le territoire national, 44,2 % des masses d'eau de surface étaient évaluées en bon ou très bon état écologique. À l'échelle de Sud Retz Atlantique Communauté, on retrouve une partie ou la totalité de 11 masses d'eau cours d'eau et une partie de la masse d'eau du Lac de Grand-Lieu,

En 2019, l'ensemble des masses d'eau cours d'eau avait un état écologique médiocre à mauvais, en dehors du Tenu depuis Saint-Etienne-de-Mer-Morte jusqu'au Lac de Grand-Lieu (moyen). Sur 174 km de cours d'eau, cela représente 53% en mauvais état, 48% en médiocre et 11 % moyen.

*L'état écologique des masses d'eau est déterminé selon des éléments de qualité biologique (présence ou absence de certaines espèces de poissons, d'invertébrés, de diatomées ...), des éléments de qualité physico-chimique (température, oxygène dissous, nutriments ...) et des éléments de qualité hydromorphologique (variation de la largeur du lit, sinuosité ...).*

## L'ESSENTIEL

- 11 masses d'eau de cours d'eau
- État écologique moyen à mauvais
- 174 km de cours d'eau



### État écologique des masses d'eau

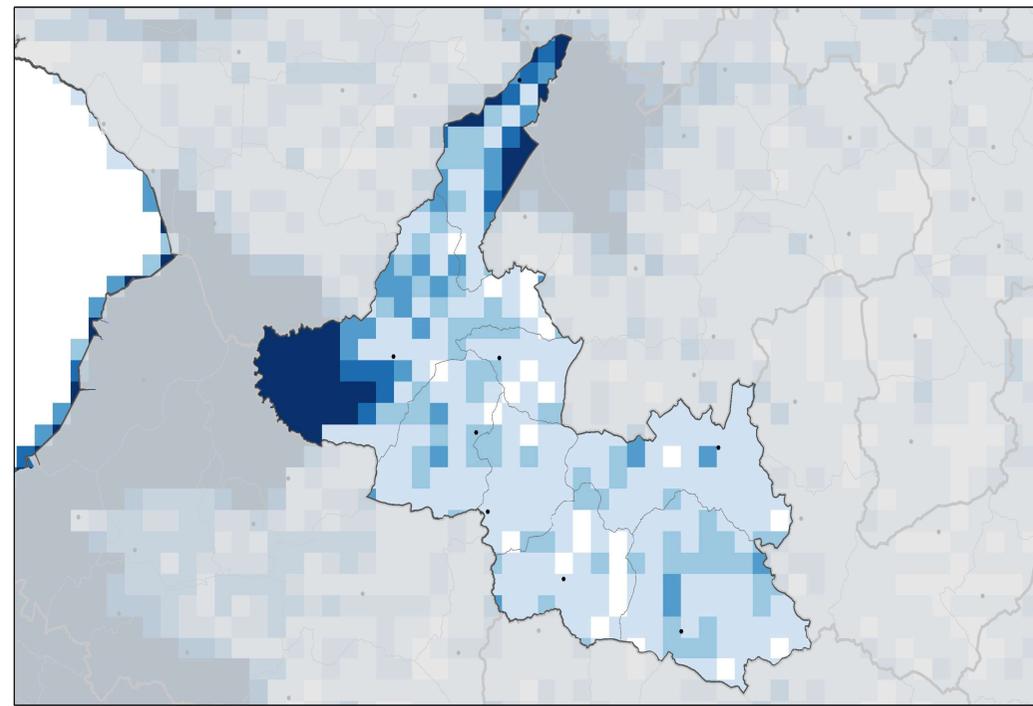
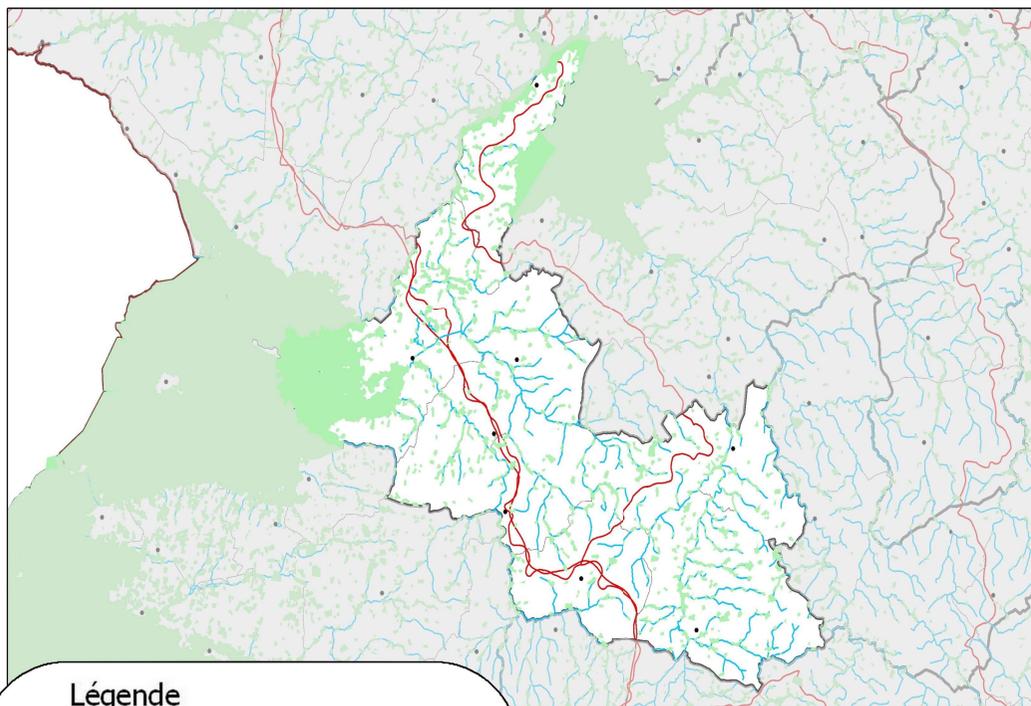
(Source : AELB 2019 & IFREMER 2019)

Masses d'eau	État écologique
L'Etier du dain et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Falleron	Non évalué
La Berganderie et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Tenu	Mauvais
La Boulogne et ses affluents depuis la source jusqu'au Lac de Grand Lieu	Médiocre
La Logne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Boulogne	Médiocre
La Roche et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Tenu	Mauvais
Lac de Grand Lieu	Mauvais
Le Falleron et ses affluents depuis Machecoul jusqu'à l'Estuaire	Médiocre
Le Falleron et ses affluents depuis la source jusqu'à Machecoul	Mauvais
Le Loup pendu et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Falleron	Mauvais
Le Tenu depuis Saint-Etienne-de-Mer-Morte jusqu'au Lac de Grand Lieu	Moyen
Le Tenu et ses affluents depuis la source jusqu'à Saint-Etienne-de-Mer-Morte	Mauvais
Les Fontenelles et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Tenu	Mauvais

# milieux naturels

## DU TERRITOIRE

### Les zones humides



#### Légende

- Chef lieu de canton
- Zones Humides
- Cours d'eau
- Limites des Communes
- ▭ Bassins Versants
- ▭ Limites des Intercommunalites

#### Légende

- |                                 |                                       |
|---------------------------------|---------------------------------------|
| • Chef lieu de canton           | densité zones humides hors plan d'eau |
| □ Limites des Communes          | □ Pas de zones humides                |
| ▭ Limites des Intercommunalites | □ Inférieur à 5 %                     |
|                                 | ■ de 5 à 10 %                         |
|                                 | ■ de 10 à 25 %                        |
|                                 | ■ de 25 à 50 %                        |
|                                 | ■ Supérieur à 50 %                    |

# SUD RETZ ATLANTIQUE COMMUNAUTÉ (44)

Les zones humides sont des écosystèmes qui abritent une forte biodiversité avec de nombreuses espèces patrimoniales, notamment végétales ou entomologiques. Elles sont aujourd'hui menacées par l'urbanisation, l'intensification des pratiques agricoles, l'arrivée d'espèces exotiques envahissantes ... Ce sont plus de 50 % des zones humides qui ont disparu en France au siècle dernier.

Sur le territoire de Sud Retz Atlantique Communauté, environ 4 400 hectares de zones humides ont été prélocalisées, soit un peu moins de 13 % de la communauté de communes. La commune de Machecoul-Saint-Même est de loin la plus humide (plus de 2 800ha), avec plus de 64 % des zones humides prélocalisées et environ 8 % du territoire intercommunautaire. Cette situation s'explique par la présence du Marais breton vendéen sur quasiment tout l'ouest de la commune. La commune de Saint-Mars-de-Coutais, la plus au nord du territoire, présente également de nombreuses zones humides (18 % des zones humides) mais moins de 3 % du territoire intercommunal. Elle le doit à la présence du le Lac de Grand-Lieu sur toute sa façade est. Les autres communes comportent chacune moins de 5 % de leurs territoires en zone humide.

## L'ESSENTIEL

- 4 413 ha de zones humides
- Importance du marais breton vendéen

### Réglementation sur les zones humides

(Art. L211-1 du Code de l'environnement)

Les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Les zones humides sont protégées par le Code de l'environnement qui instaure et définit l'objectif d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Les réalisations d'installations, ouvrages, travaux ou activités qui peuvent avoir un effet sur la ressource en eau ou les écosystèmes aquatiques sont soumises à autorisation ou déclaration administrative.

### Superficie et pourcentage de zones humides par commune

(Source : DREAL 2021)

Commune	Surface ZH (ha)	% de la superficie communale	% de la superficie du territoire
Corcoué-sur-Logne	160,03	3,18 %	0,45 %
La Marne	52,20	2,93 %	0,15 %
Legé	255,15	4,03 %	0,72 %
Machecoul-Saint-Même	2 836,14	33,41 %	8,02 %
Paulx	140,56	3,91 %	0,40 %
Saint-Étienne-de-Mer-Morte	71,21	2,61 %	0,20 %
Saint-Mars-de-Coutais	802,55	23,15 %	2,27 %
Touvois	95,63	2,44 %	0,27 %
<b>CC Sud Retz Atlantique</b>	<b>4 413,47</b>	<b>-</b>	<b>12,48 %</b>

Classement par ordre d'importance :  1  2  3

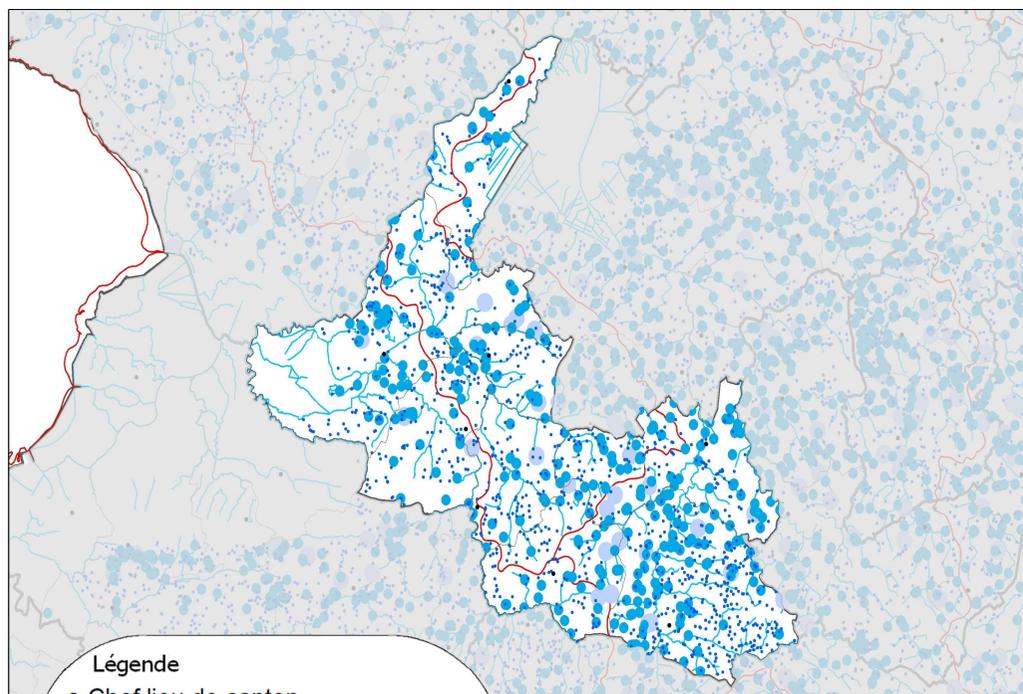
Marais Breton  
© Office de  
Tourisme de  
Sud Retz  
Atlantique  
Communauté



# milieux naturels

## DU TERRITOIRE

### Les étangs



#### Légende

##### • Chef lieu de canton plans d'eau supérieurs 100m<sup>2</sup>

- 100 à 1000 m<sup>2</sup>
- 1000 à 10000 m<sup>2</sup>
- 1 à 10 ha
- > 10 ha

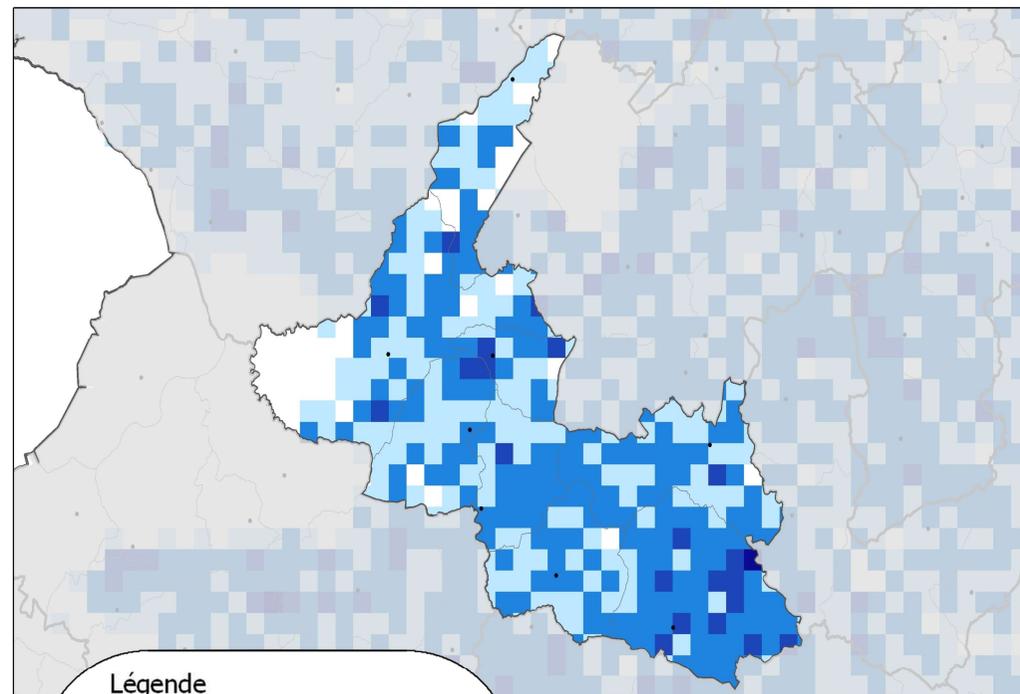
— Cours d'eau

□ Limites des Communes

▬ Bassins Versants

▬ Limites des Intercommunalites

0 2 500 5 000 7 500 10 000 m



#### Légende

##### • Chef lieu de canton

□ Limites des Communes

▬ Limites des Intercommunalites

Densité d'étangs

Nombre d'étangs au km<sup>2</sup>

aucun étang

de 1 à 3 étangs

de 4 à 8 étangs

de 9 à 15 étangs

> à 15 étangs

0 2 500 5 000 7 500 10 000 m

## SUD RETZ ATLANTIQUE COMMUNAUTÉ (44)

Un plan d'eau peut être défini comme un « plan d'eau d'origine naturelle ou artificielle, de faible profondeur sans stratification thermique stable. Il est alimenté essentiellement par son bassin pluvial et est généralement caractérisé par une forte productivité végétale et animale ». Les plans d'eau sont des surfaces en eaux superficielles stagnantes utilisées pour un usage anthropique (loisir, pêche, irrigation, abreuvement du bétail) ou apportant simplement un habitat support d'échanges écosystémiques. Ils peuvent être alimentés directement ou indirectement par un cours d'eau et sa nappe d'accompagnement, une source, des pompages dans la nappe ou uniquement le ruissellement des eaux pluviales.

Sur Sud Retz Atlantique Communauté, on compte pas moins de 1 400 étangs, dont très peu supérieurs à 1ha. Ils sont répartis sur l'ensemble du territoire avec une plus forte densité à l'est sur Legé et Corcoué-sur-Logne (entre 4 et plus de 15 étangs/km<sup>2</sup>). Avec la commune de Machecoul-Saint-Même, ces 3 communes portent plus de 50 % des étangs du territoire. La plus faible densité d'étangs se trouvant à Machecoul-Saint-Même sur le Marais breton vendéen (aucun étang). Aucun étang de plus de 10 ha n'est connu non plus sur le territoire de l'intercommunalité.

### L'ESSENTIEL

- 1 405 étangs dont 1 376 de moins de 1 ha
- Forte présence sur 3 communes

### Réglementation sur les plans d'eau

Pour être en règle, un plan d'eau doit être déclaré auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de Loire-Atlantique. Pour statuer sur la procédure administrative applicable à la régularisation d'un ouvrage existant, les critères déterminants sont : la date de création de l'ouvrage, sa connexion avec le réseau hydrographique et la réglementation applicable à sa création.

### Nombre d'étangs par superficie par commune

(Source : DREAL, 2011)

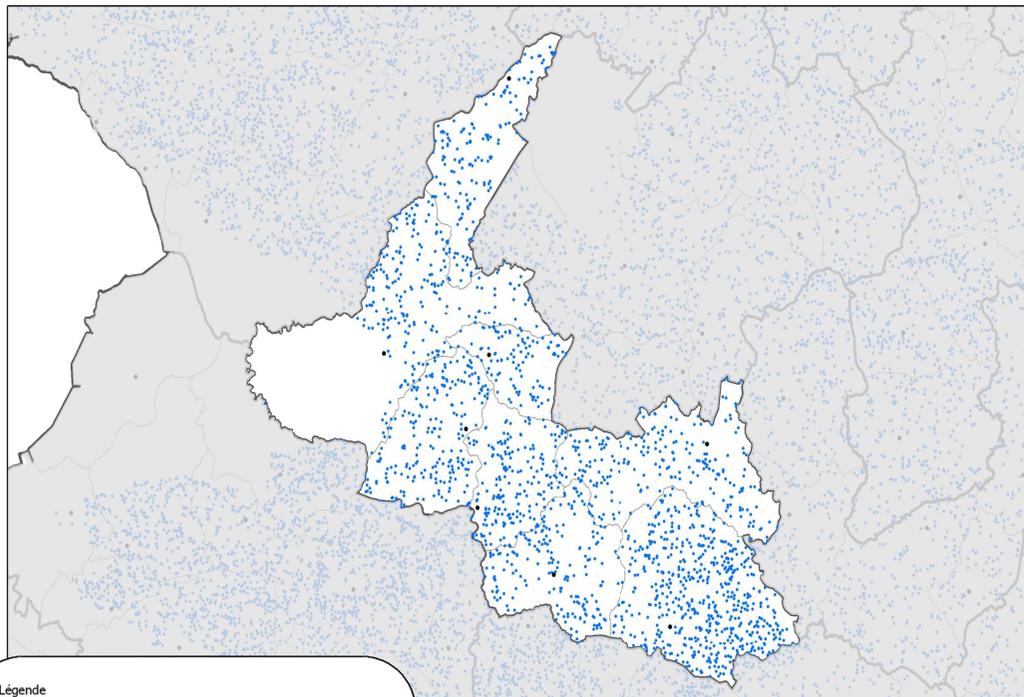
Commune	< 1 ha	Entre 1 ha et 10 ha	> 10 ha	Total
Corcoué-sur-Logne	202	6	0	208
La Marne	80	2	0	82
Legé	399	7	0	406
Machecoul-Saint-Même	224	8	0	232
Paulx	130	1	0	131
Saint-Étienne-de-Mer-Morte	121	2	0	123
Saint-Mars-de-Coutais	84	0	0	84
Touvois	136	3	0	139
<b>CC du Sud Retz Atlantique</b>	<b>1376</b>	<b>29</b>	<b>0</b>	<b>1405</b>

Classement par ordre d'importance : 

# milieux naturels

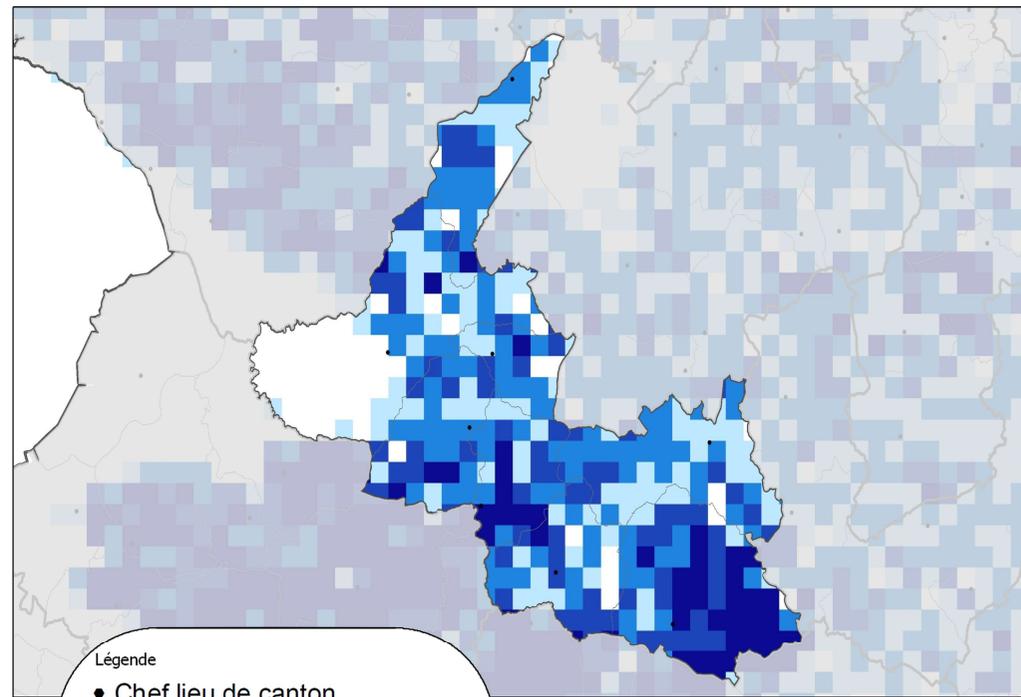
## DU TERRITOIRE

### Les mares



Légende

- Chef lieu de canton
- Mares
- Limites des Communes
- ▬ Limites des Intercommunalites



Légende

- Chef lieu de canton
  - Limites des Communes
  - ▬ Limites des Intercommunalites
- Densité de mares**  
Nombre mares au km<sup>2</sup>
- aucune mare
  - de 1 à 2 mares
  - de 3 à 5 mares
  - de 6 à 8 étangs
  - > à 8 mares

# SUD RETZ ATLANTIQUE COMMUNAUTÉ (44)

Les mares ont des usages passés et présents divers, expliquant leur présence ou non dans certains territoires. 1 450 mares ont été localisées sur Sud Retz Atlantique Communauté, avec une densité de 4,1 mares/km<sup>2</sup>. Ce nombre est doublement supérieur à la moyenne départementale d'environ 2,60 mares/km<sup>2</sup>.

Comme pour les étangs, la commune de Legé apparaît comme celle avec le plus de mares et la plus forte densité. Au contraire la commune de Saint-Mars-de-Coutais, due à la présence du Lac de Grand-Lieu, est la moins riche en mares. De même que Machecoul-Saint-Même et le Marais breton vendéen, Globalement la communauté de communes est très riche en mares, avec des densités localement fortes allant à plus de 8 mares/ km<sup>2</sup>

## L'ESSENTIEL

- 1 450 mares
- Forte présence sur l'ensemble du territoire



Mare en hiver à Legé © CPIE Logne et Grand-Lieu

### Nombre de mares par superficie par commune

(Source : FRC, 2012)

Commune	Mares	Densité (mares/km <sup>2</sup> )
Corcoué-sur-Logne	172	3,41
La Marne	76	4,27
Legé	459	7,25
Machecoul-Saint-Même	151	1,78
Paulx	160	4,45
Saint-Étienne-de-Mer-Morte	156	5,71
Saint-Mars-de-Coutais	121	3,49
Touvois	155	3,95
<b>CC du Sud Retz Atlantique</b>	<b>1450</b>	<b>4,1</b>

Classement par ordre d'importance :  1  2  3

### Réglementation sur les mares

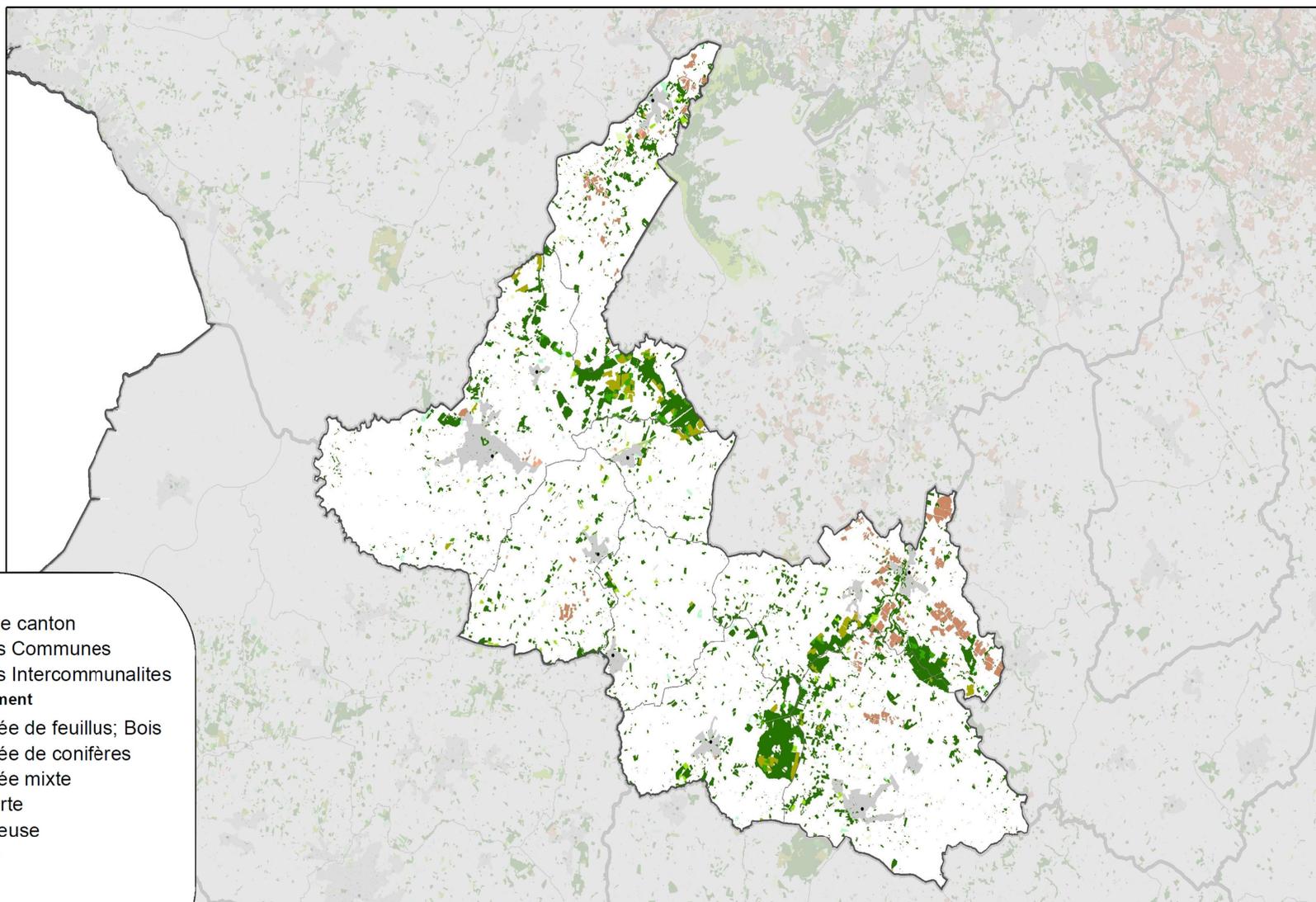
(Art. L211-1 du Code de l'environnement)

Les mares sont définies comme une étendue d'eau superficielle de petite taille et de faible profondeur, permanente ou saisonnière. D'après la loi sur l'eau et le Code de l'environnement, le comblement d'une mare est soumis soit à autorisation, soit à déclaration préalable. C'est le préfet par l'intermédiaire des services de l'État qui donne son accord pour cette action.

# milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les boisements



## Légende

- Chef lieu de canton
- Limites des Communes
- ▬ Limites des Intercommunalites
- Type de boisement**
- Forêt fermée de feuillus; Bois
- Forêt fermée de conifères
- Forêt fermée mixte
- Forêt ouverte
- Lande ligneuse
- Peupleraie
- Verger
- Vigne
- Zones urbaines

# SUD RETZ ATLANTIQUE COMMUNAUTÉ (44)

Les végétations boisées de Sud Retz Atlantique Communauté se répartissent de manière homogène sur le territoire à l'exception des extrémités ouest (Machecoul-Saint-Même) et Est (Legé). Sur le territoire se trouve 2 grandes forêts de feuillues et de conifères : la Forêt de Machecoul et la Forêt de Touvois. Les forêts de feuillus représentent ainsi plus de 64 % de la surface boisée, suivi beaucoup plus loin (7%) par les forêts de conifères. Les vignes sont également très présente (13 % des surfaces boisées) arrivant en seconde position des typologies de boisements les plus présents.

Sur l'ensemble du territoire, les boisements représentent environ 12 % du territoire, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne départementale (15,67%).

## L'ESSENTIEL

- 4 361 ha, 12,3 % du territoire
- Dominance de forêts de feuillus, vignes et forêts de conifères

*Les boisements sont des milieux qui accueillent une grande diversité de faune et de flore. Le type de boisement, son âge et sa gestion influencent le potentiel d'accueil pour la biodiversité. Les boisements les plus riches sont ceux ayant un grand nombre d'essences différentes et composées de vieux arbres et d'arbres morts sur pied ou au sol.*

### Surface et pourcentage des différents types de boisements

(Source : BD TOPO, 2021)

Commune	Surface (ha)	% de la surface boisée	% de la surface du territoire
Bois	260,62	6,00 %	0,74 %
Forêt fermée de conifères	300,18	6,90 %	0,85 %
Forêt fermée de feuillus	2 831,64	64,90 %	8,01 %
Forêt fermée mixte	138,66	3,20 %	0,39 %
Forêt ouverte	107,65	2,50 %	0,30 %
Lande ligneuse	51,69	1,20 %	0,15 %
Peupleraie	78,72	1,80 %	0,22 %
Verger	21,46	0,50 %	0,06 %
Vigne	570,50	13,10 %	1,61 %
<b>Total</b>	<b>4 361,12</b>	<b>-</b>	<b>12,33 %</b>

Classement par ordre d'importance :

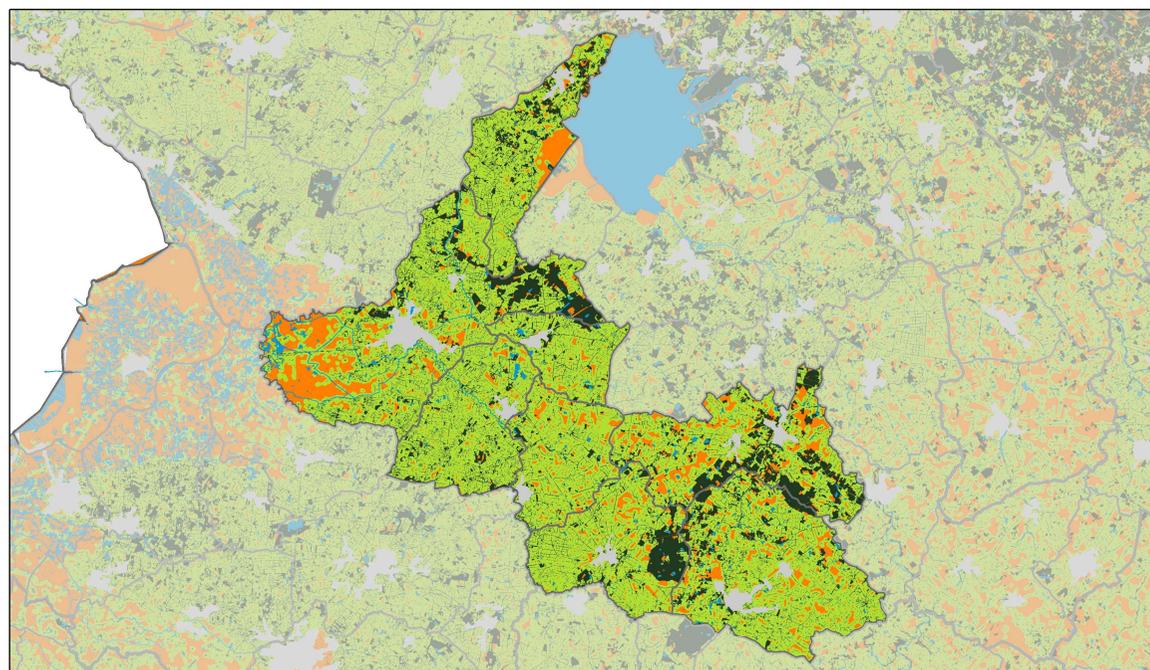
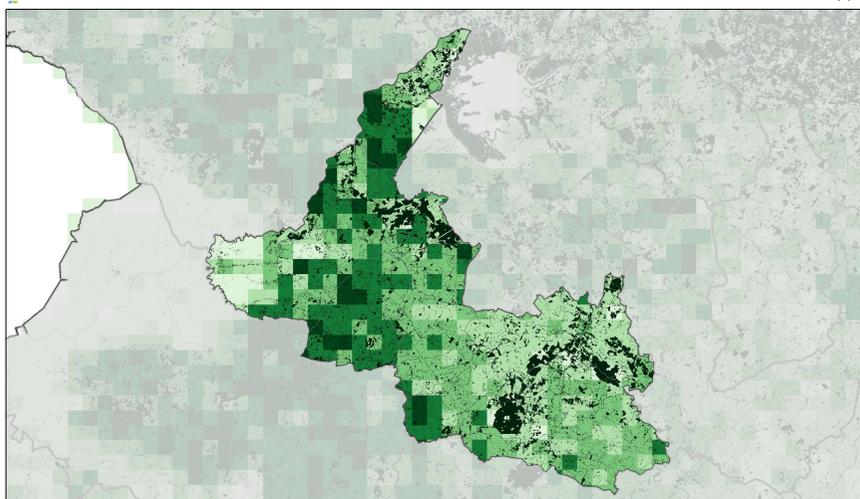
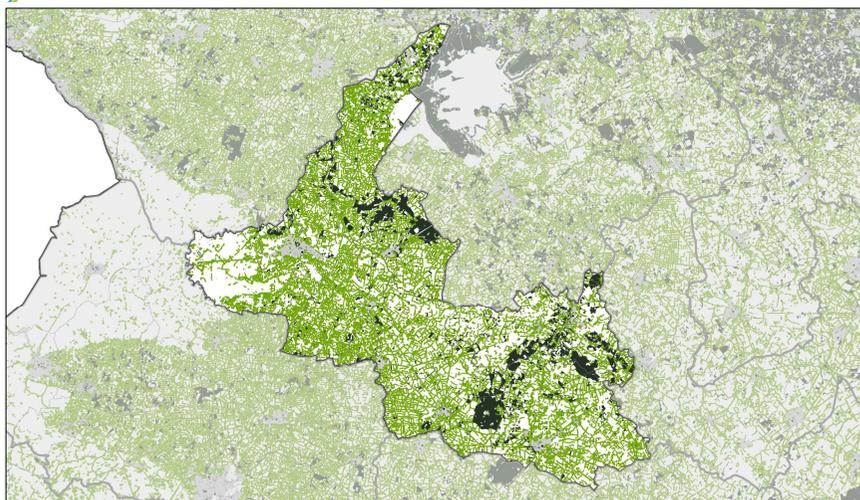


La forêt de la Pierre attelée, à Saint-Brévin-les-Pins -  
© Office de Tourisme de Saint-Brévin

# milieux naturels

## DU TERRITOIRE

### Les haies



#### Légende

- Limites des Communes
- ▬ Limites des Intercommunalités
- Zones urbaines
- Zones boisées
- Haies
- Connectivité des haies (100m)
- Ouverture du bocage
- Surface en eau

#### Densité haies

##### Mètres linéaires par hectare

pas de ml par hectare

■ Inférieur à 30 ml par hectare

■ de 30 à 60 ml par hectare

■ de 60 à 90 ml par hectare

■ de 90 à 120 ml par hectare

■ Supérieur à 120 ml par hectare

# SUD RETZ ATLANTIQUE COMMUNAUTÉ (44)

Sud Retz Atlantique Communauté possède plus de 2 487 km de linéaires de haies sur son territoire. Avec une densité moyenne de 70,91ml/ha, l'intercommunalité possède une moyenne supérieure à celle du département de Loire-Atlantique (55,2 ml/ha). Le réseau bocager est relativement homogène et dense sur une bonne partie du territoire, avec des densités locales de haies supérieures entre 44 et 102 ml/ha.

Malgré la présence du marais sur une bonne partie de son territoire et du centre urbain conséquent, la commune de Machecoul-Saint-Même est celle qui cumule le linéaire de haies le plus important à l'échelle de l'intercommunalité. Non loin derrière, les communes de Legé et Paulx sont également riches en haies. Cependant, ce sont les communes de Paulx, La Marne et Saint-Mars-de-Coutais qui semblent bénéficier d'une densité de haies plus forte à l'échelle communale.

## L'ESSENTIEL

- 2 487,5 km linéaire de haies, 70,91 ml/ha
- Maillage bocager dense



Maillage bocager, à Corcoué-sur-Logne © CPIE Logne et Grand-Lieu

### Linéaire et densité de haies par commune

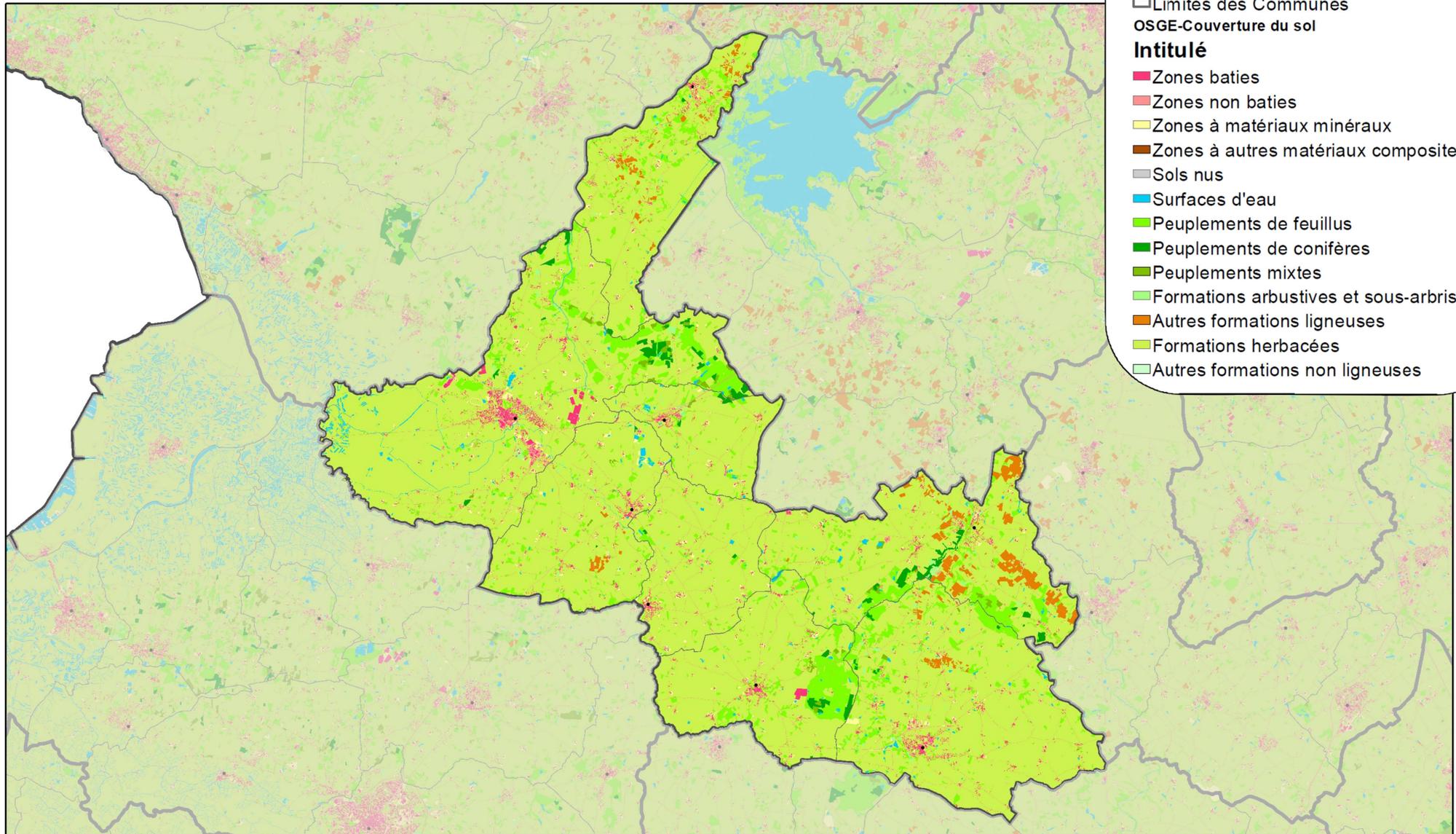
(Source : FRC, 2009)

Commune	Linéaire de haies (ml)	Densité de haies (ml/ha)	% du linéaire du territoire
Corcoué-sur-Logne	224 004	44,28	9,01 %
La Marne	155 707	86,85	6,26 %
Legé	400 139	64,86	16,09 %
Machecoul-Saint-Même	576 720	67,28	23,18 %
Paulx	369 643	102,81	14,86 %
Saint-Etienne-de-Mer-Morte	200 966	73,18	8,08 %
Saint-Mars-de-Coutais	287 325	83,25	11,55 %
Touvois	273 016	73,95	10,98 %
<b>CC du Sud Retz Atlantique</b>	<b>2 487 520</b>	<b>70,91</b>	<b>100,00 %</b>

Classement par ordre d'importance :  1  2  3

### Réglementation sur les haies

La réglementation sur les haies dépend de son statut (déclaration à la PAC, classement dans le document d'urbanisme ...). Selon le statut, la gestion (entretien, coupe) doit se faire sur une période de l'année précise et l'arrachage de la haie n'est pas toujours autorisé. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) peut répondre à toutes les questions concernant la gestion des haies.



#### Légende

- Chef lieu de canton
  - ▬ Limites des Intercommunalités
  - ▬ Limites des Communes
- OSGE-Couverture du sol

#### Intitulé

- Zones bâties
- Zones non bâties
- Zones à matériaux minéraux
- Zones à autres matériaux composites
- Sols nus
- Surfaces d'eau
- Peuplements de feuillus
- Peuplements de conifères
- Peuplements mixtes
- Formations arbustives et sous-arbrisseaux
- Autres formations ligneuses
- Formations herbacées
- Autres formations non ligneuses

0 2 500 5 000 7 500 10 000 m



# SUD RETZ ATLANTIQUE COMMUNAUTÉ (44)

Plus de 93% du territoire de Sud Retz Atlantique Communauté ont été identifiés en formations herbacées. Ce type d'occupation du sol correspond aux terrains couverts par des végétations herbacées. On y retrouve les prairies permanentes et temporaires, les terres arables telles que les grandes cultures et les cultures maraîchères et céréalières, et les pelouses d'ornement.

Les surfaces de peuplements de feuillus arrivent en deuxième, avec une occupation du sol de presque 10%. Cela correspond en grande partie à la présence des 2 grandes forêts de feuillues et de conifères : la Forêt de Machecoul et la Forêt de Touvois (environ 70% de la surface boisée).

Les zones bâties (1,80 % du territoire) sont concentrées sur les zones de bourg, mais également sur les serres maraîchères xxl de Touvois (25ha) et Machecoul.

## Surface et pourcentage par type d'occupation du sol

(Source : OCSGE, 2013)

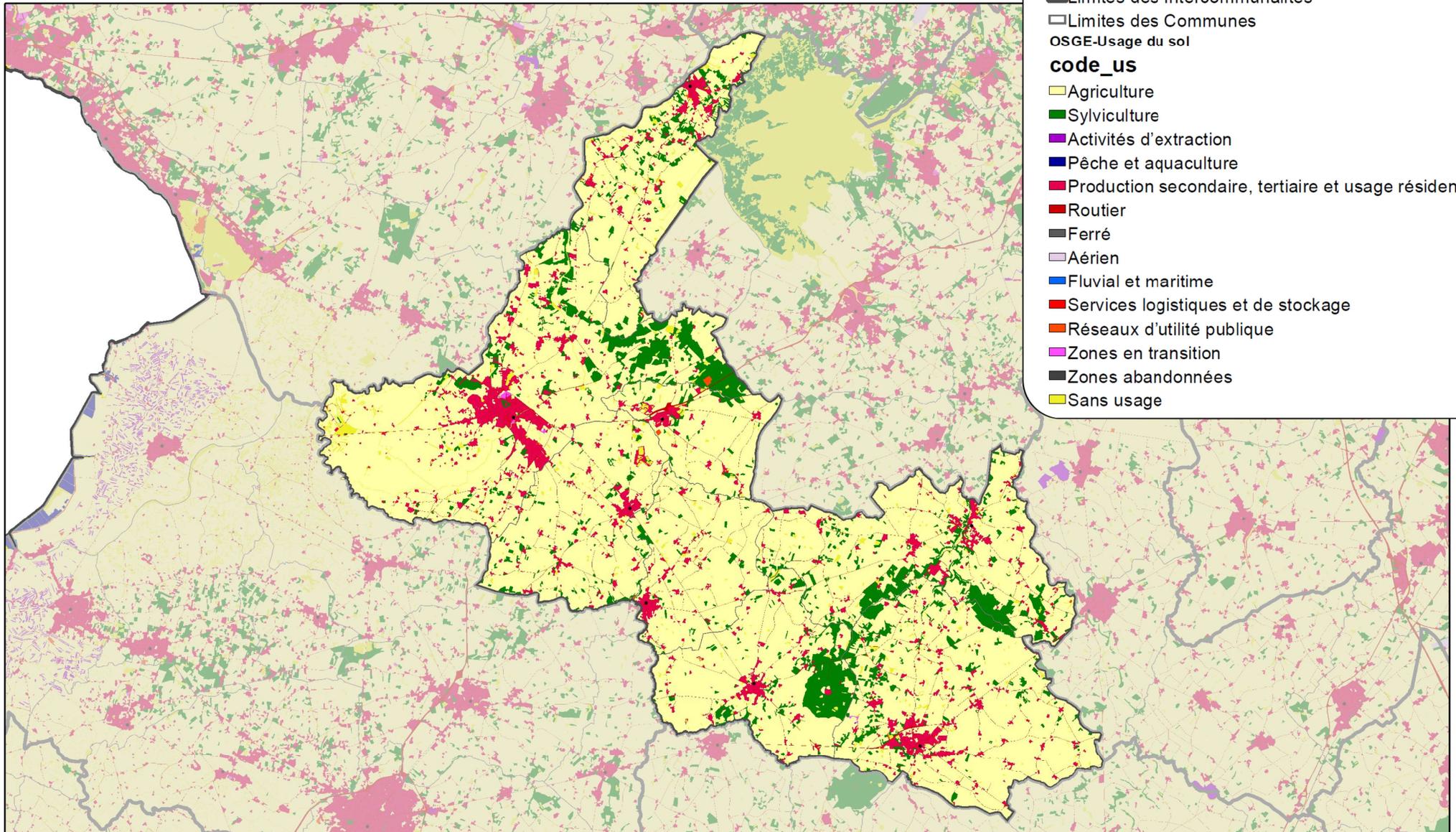
Commune	Surface (ha)	% de la surface du territoire
Autres formations ligneuses	548,77	1,6 %
Formations arbustives et sous-arbrisseaux	191,88	0,6 %
Formations herbacées	32 648,65	93,1 %
Peuplements de conifères	338,44	1,0 %
Peuplements de feuillus	3 346,97	9,5 %
Peuplements mixtes	142,99	0,4 %
Surfaces d'eau	327,56	0,9 %
Zones à autres matériaux composites	0,90	0,0 %
Zones à matériaux minéraux	370,00	1,1 %
Zones bâties	631,46	1,8 %
Zones non bâties	561,91	1,6 %

## L'ESSENTIEL

- 93 % de formations herbacées
- 9,5 % de peuplements de feuillus

Classement par ordre d'importance :  1  2  3





# SUD RETZ ATLANTIQUE COMMUNAUTÉ (44)

L'usage du sol majoritaire sur le territoire Sud Retz Atlantique Communauté est l'agriculture avec plus de 91 % du sol utilisés pour cette activité répartie de façon homogène sur le territoire. Elle est présente sur la quasi-totalité du territoire, mise à part la façade littorale. En deuxième place, avec moins de 10 %, la sylviculture liée à l'exploitation des deux forêts de Touvois et Machecoul en particulier. Et enfin, avec 6,5 %, la « Production secondaire, tertiaire et usage résidentiel » sur les espaces urbanisés,

Les zones dites « sans usage » représentent 2,23 % du territoire. Ces espaces correspondent aux zones qui se trouvent à l'état naturel et qui ne font pas l'objet d'un autre usage économique. Minoritaires, ces espaces sont dispatchés sur le territoire et notamment sur le marais breton.

## L'ESSENTIEL

- Usage dominant de l'agriculture (91%)
- 9,8 % en sylviculture
- 6,5 % en production secondaire, tertiaire et usage résidentiel
- Moins de 2,5 % du territoire sans usage



## Surface et pourcentage par type d'usage du sol (Source : OCSGE, 2013)

Commune	Surface (ha)	% de la surface du territoire
Activités d'extraction	0,31	0,001 %
Agriculture	32 063,69	91,41 %
Production secondaires, tertiaire et usage résidentiel	2 277,72	6,49 %
Réseaux d'utilité publique	23,88	0,07 %
Réseaux ferrés	6,60	0,02 %
Réseaux routiers	484,12	1,38 %
Sans usage	783,40	2,23 %
Sylviculture	3 454,78	9,85 %
Zones abandonnées	0,65	0,002 %
Zones en transition	14,38	0,04 %

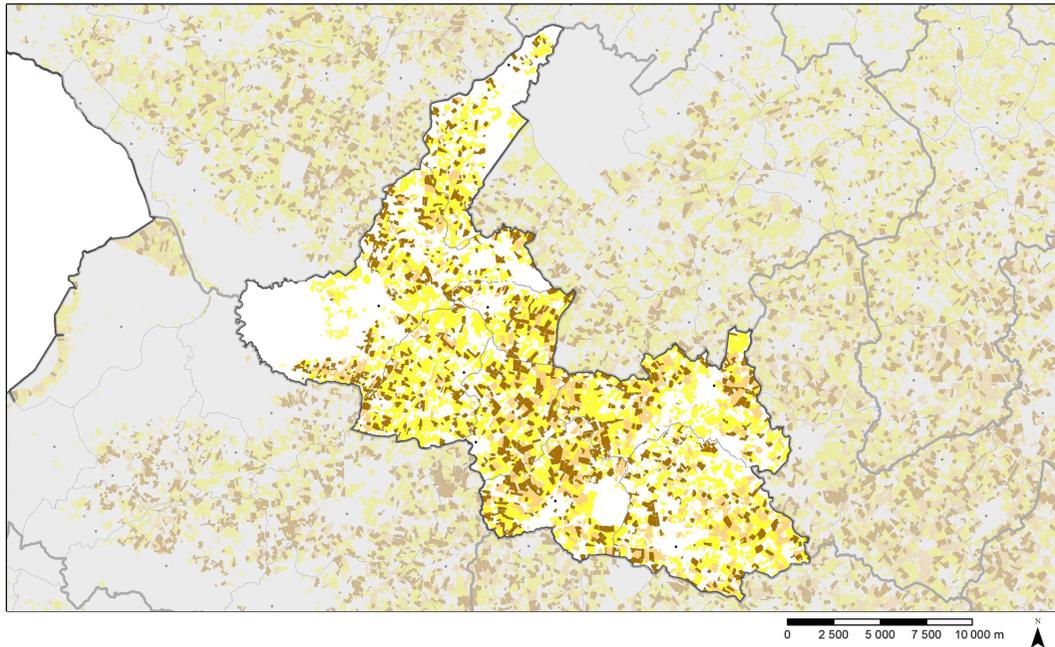
Classement par ordre d'importance :  1  2  3

# aménagement

## DU TERRITOIRE

### L'agriculture - Le Registre Parcellaire Graphique

#### Cultures



#### Légende

##### RPG parcelles graphiques

##### Libellé Culture

■ Blé

■ Mais

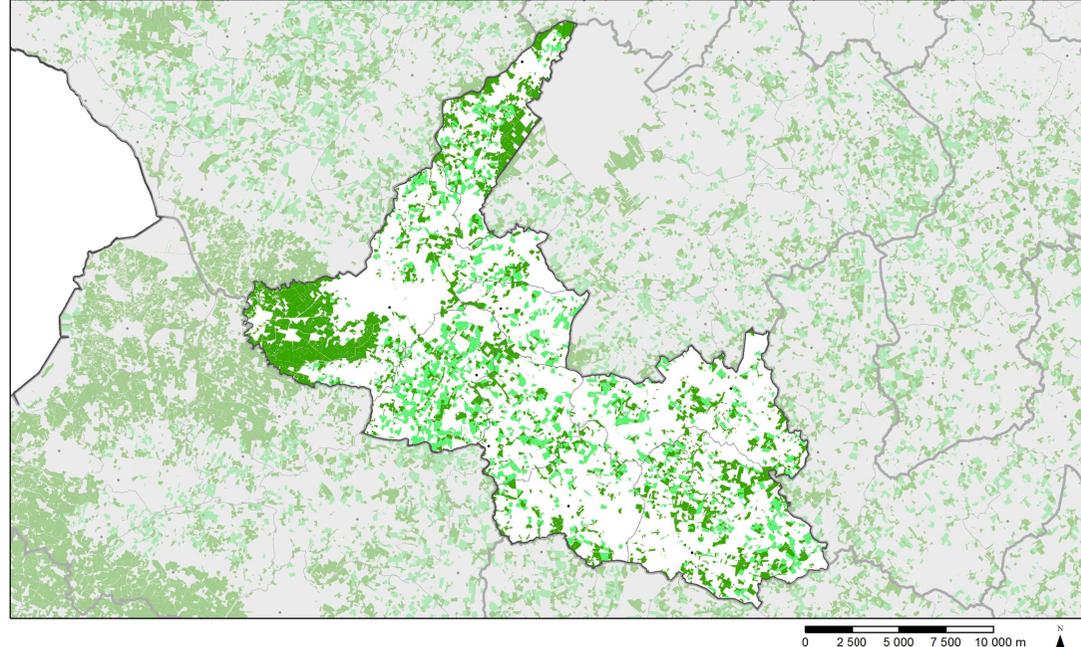
■ Autres cultures

• Chef lieu de canton

▬ Limites des Intercommunalites

▬ Limites des Communes

#### Prairies



#### Légende

##### RPG parcelles graphiques

■ Prairies permanentes

■ Prairies temporaires

• Chef lieu de canton

▬ Limites des Communes

▬ Limites des Intercommunalites

## SUD RETZ ATLANTIQUE COMMUNAUTÉ (44)

Les terres agricoles représentent environ 70% du territoire du Sud Retz Atlantique Communauté dont près de moitié (44%) est occupée par des prairies permanentes et temporaires. Celles-ci sont réparties de façon homogène sur le territoire avec une concentration toutefois plus dense au niveau des zones de marais à Machecoul-Saint-Même et Saint-Mars-de-Coutais et des centres urbains.

De même, les cultures sont principalement représentées par du maïs et du blé tendre (32% de la surface agricole), Elles sont également réparties sur le territoire en dehors des zones de marais.

### L'ESSENTIEL

- 44% de prairies (permanentes et temporaires)
- 32 % en culture de maïs et blé tendre

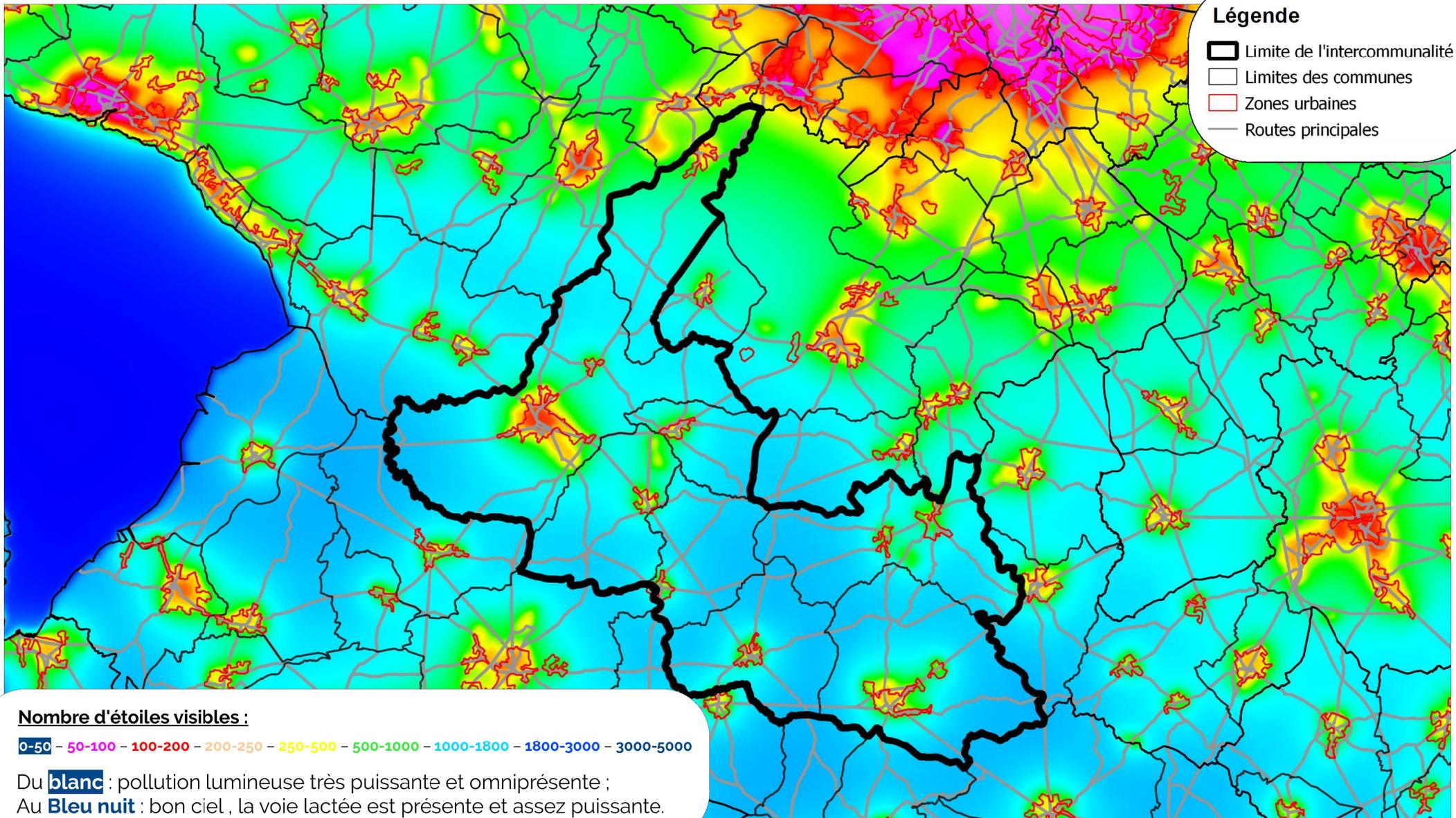
*Le Registre Parcellaire Graphique (RPG) est une compilation des données issues des déclarations de surfaces agricoles faites par les agriculteurs pour bénéficier d'une aide de la politique agricole commune (PAC).*

### Surface et pourcentage des cultures du territoire

(Source : RPG, 2020)

Commune	Surface (ha)	% de la surface agricole	% de la surface du territoire
Autres céréales	653	2,70 %	1,86 %
Blé tendre	2 108	8,80 %	6,01 %
Colza	439	1,80 %	1,25 %
Fourrage	1 882	7,80 %	5,37 %
Légumes ou fleurs	502	2,10 %	1,43 %
Maïs grain et ensilage	5 584	23,20 %	15,92 %
Orge	379	1,60 %	1,08 %
Prairies permanentes	6 679	27,80 %	19,04 %
Prairies temporaires	4087	17,00 %	11,65 %
Tournesol	447	1,90 %	1,27 %
Vignes	427	1,80 %	1,22 %
Autres	875	3,60 %	2,49 %
<b>CC Sud Retz Atlantique</b>	<b>24 062</b>	<b>100 %</b>	<b>68,60 %</b>

Classement par ordre d'importance :  1  2  3



## SUD RETZ ATLANTIQUE COMMUNAUTÉ (44)

Notre société est confrontée à la pollution lumineuse liée à une forte émission d'éclairage artificiel. Cela engendre une dégradation des écosystèmes et des conditions de vie des êtres vivants, tous groupes confondus. Ce phénomène lié aux zones urbanisées touche la ville comme la campagne avec une augmentation de la surface concernée par cette pollution. La pollution lumineuse a ainsi un fort impact sur la faune et la flore (réduction des territoires, changement des conditions de vie, vulnérabilité et mortalité, perturbation des migrations) et sur la santé humaine (perturbation de notre rythme circadien - alternance jour/nuit).

La prise en compte de cette pollution lumineuse dans nos façons de vivre et d'aménager l'espace se développe dans les territoires, à la fois pour atténuer les impacts environnementaux de ce phénomène mais aussi dans un contexte de sobriété énergétique et de réduction des coûts. Pour cela, différentes solutions se développent sur les dispositifs d'éclairage (diffusion de la lumière vers le bas, éclairages moins puissants, utilisation de couleurs ambrées, détecteurs de mouvements, horloge solaire), extinctions totales (lors du « cœur de nuit » et en fonction des saisons), mise en place de « trames noires » ... En effet, la trame noire, au même titre que les trames vertes et bleues, consiste en un réseau écologique favorable et propice au développement et au déplacement de la vie nocturne. L'élaboration de cette trame permet de définir les zones naturelles impactées ou non par la pollution lumineuse. Enfin, un label « villes et villages étoilés » est décerné pour valoriser les collectivités qui assurent une meilleure qualité de la nuit et de l'environnement nocturne (biodiversité, économie d'énergie, santé). Il est décerné par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN).

Sur Sud Retz Atlantique Communauté, la pollution lumineuse se concentre autour des tissus urbains et bourgs des différentes communes, et en particulier sur la commune de Machecoul-Saint-Même. Pour autant, grâce à son éloignement de la métropole Nantaise et sa proximité avec le littoral, l'intercommunalité profite sur la majeure partie de son territoire rural, d'une visibilité astronomique intéressante (autour de 1800 étoiles), soit environ 36 % des étoiles visibles) contre 3 % dans les espaces de bourg.

### L'ESSENTIEL

- Pollution forte dans le bourg de Machecoul-Saint-Même
- Pollution autour des bourgs
- Pollution modérée en zone rurale,

#### Réglementation sur les éclairages nocturnes

(Art. 3 de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses)

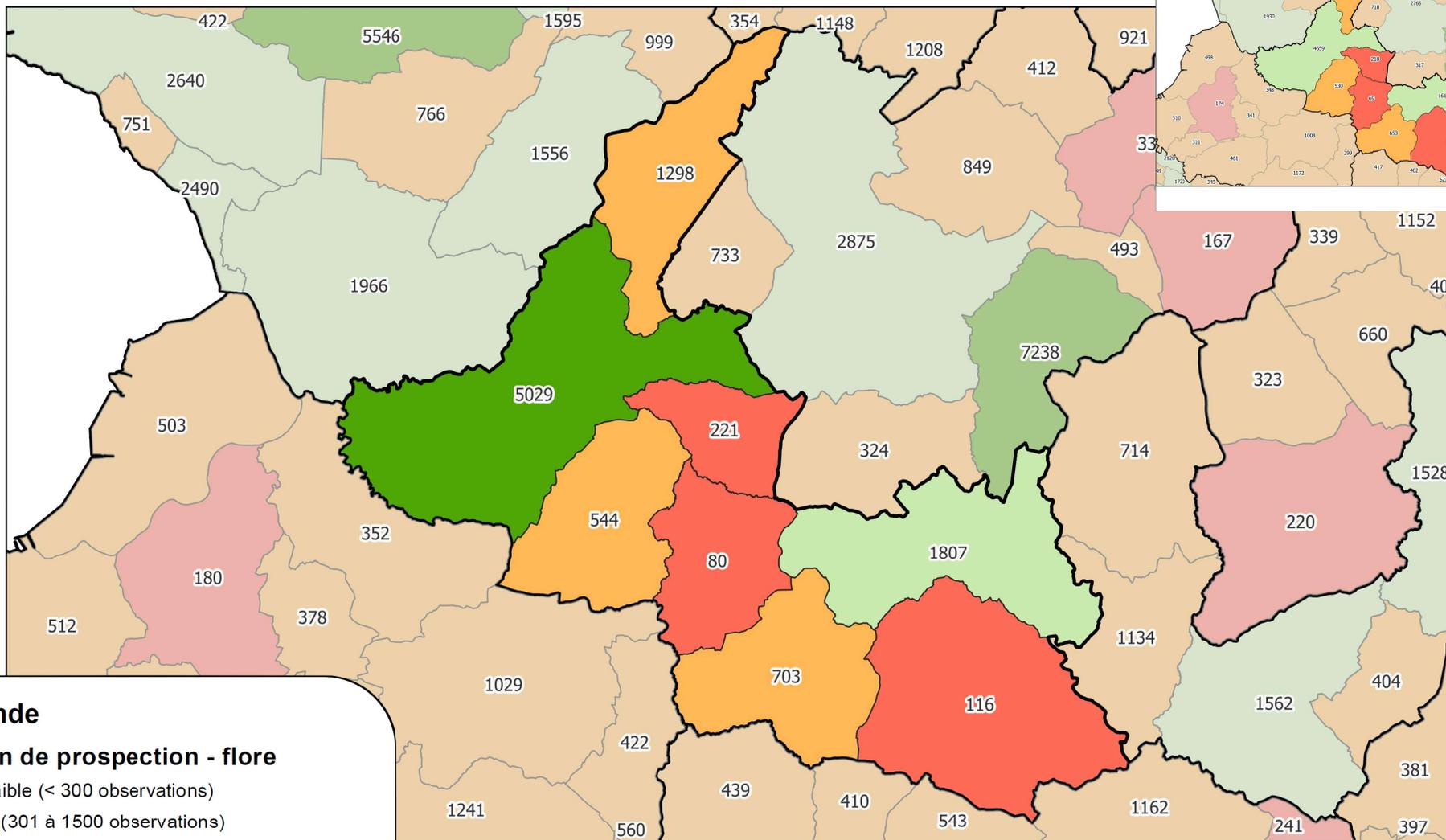
« Les émissions de lumière artificielle des installations d'éclairages extérieurs et des éclairages intérieurs émis vers l'extérieur sont conçues de manière à prévenir, limiter et réduire les nuisances lumineuses, notamment les troubles excessifs aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation de ciel nocturne. »

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Les plantes à fleurs et fougères : nombre d'observations

(2011-2021)



### Légende

#### Pression de prospection - flore

- Très faible (< 300 observations)
- Faible (301 à 1500 observations)
- Moyen (1501 à 5000 observations)
- Bon (5001 à 50000 observations)
- Très bon (> 50000 observations)

(2013 - sept. 2023)

0 5 10 km

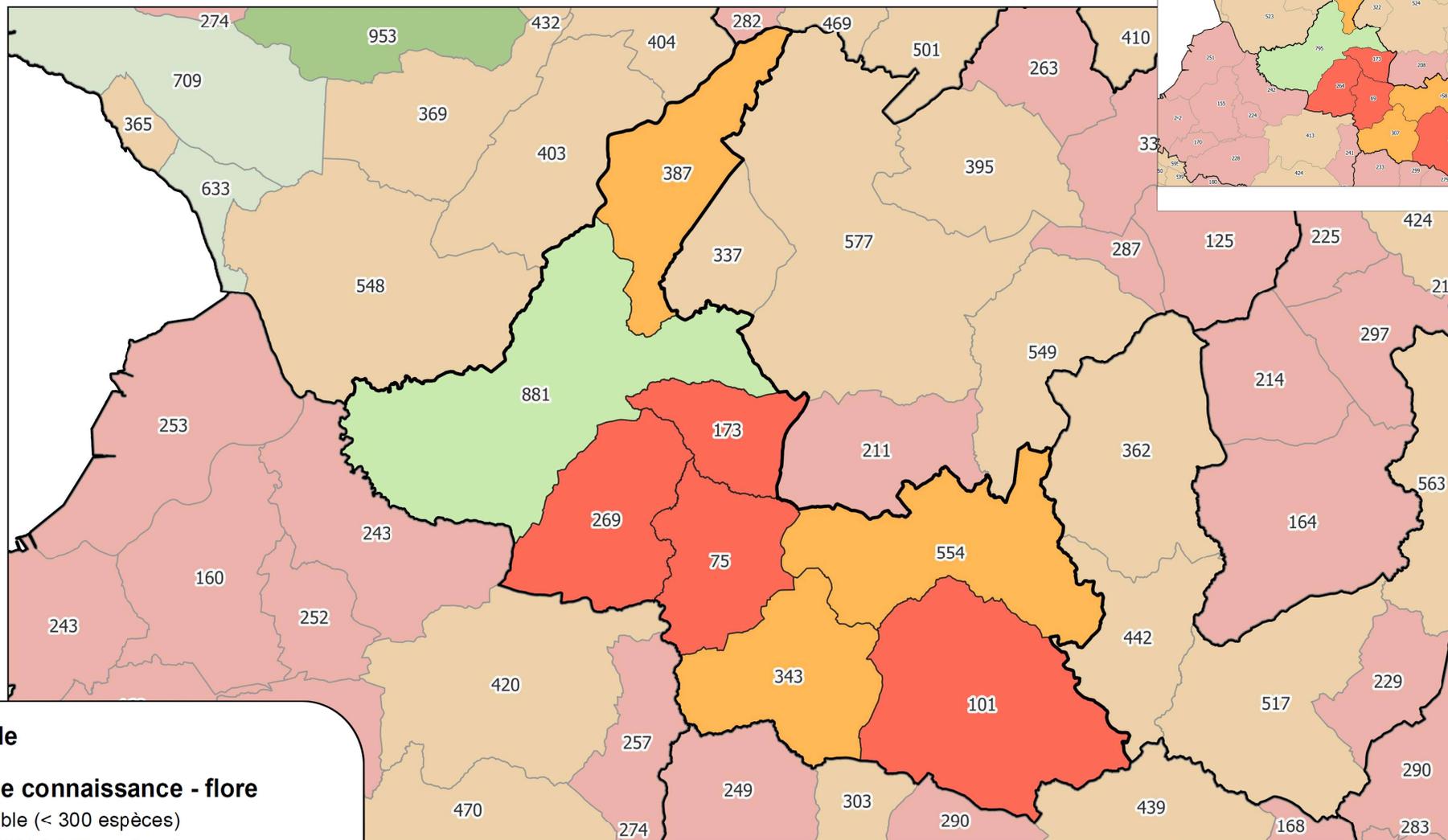


# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Les plantes à fleurs et fougères : nombre d'espèces

(2011-2021)



(2013 - sept. 2023)

0 5 10 km



### Légende

#### Niveau de connaissance - flore

- Très faible (< 300 espèces)
- Faible (301 à 600 espèces)
- Moyen (601 à 900 espèces)
- Bon (> 900 espèces)

## SUD RETZ ATLANTIQUE COMMUNAUTÉ (44)

La pression de prospection de la flore sur les communes du territoire de Sud Retz Atlantique Communauté peut être considérée comme très disparate. La commune de Corcoué-sur-Logne a un niveau de prospection moyen ; tandis que la commune de Machecoul-Saint-Même avec plus de 5 000 données, lui garantit un bon niveau. Ce niveau se justifie du fait de la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale réalisé entre 2021 et 2023. Les observations sur les communes de Paulx, Saint-Mars-de-Coutais et Touvois sont jugées comme faibles et très faibles pour les communes de la Marne, Saint-Étienne-de-Mer-Morte et Legé. Un nombre d'observations proche au nombre d'espèces sur la commune de Saint-Étienne-de-Mer-Morte avant 2021 (69 observations et 69 espèces) indique la réalisation d'un seul inventaire floristique sur cette commune avant 2021. On peut donc facilement soutenir que les richesses floristiques sur cette commune sont quasiment inconnues.

Malgré la réalisation d'un ABC sur Machecoul-Saint-Même qui a permis d'identifier 86 espèces floristiques supplémentaires, le niveau de connaissances (nombre d'espèces connues) sur la commune reste jugé comme moyen. Cela reste supérieur aux autres communes du territoire et Machecoul-Saint-Même apparaît comme l'une des communes les plus riches du département de Loire-Atlantique sur le site du Conservatoire Botanique National de Brest. La richesse de cette commune s'explique par la présence de divers milieux naturels : une grande zone de marais à l'ouest, une lentille calcaire remarquable sur le territoire et un paysager bocagère sur le reste de la commune. Pour les autres communes de l'intercommunalité, le niveau de connaissances est considéré comme faible sur Corcoué-sur-Logne, Saint-Mars-de-Coutais et Touvois. Sur Legé, Paulx, la Marne et Saint-Étienne-de-Mer-Morte, le niveau de connaissances est très faible. Les milieux bocagers souvent très homogènes suscitent un intérêt plutôt faible pour les botanistes, pouvant ainsi expliquer le manque d'observations et donc de connaissances sur le territoire.

### L'ESSENTIEL

- Pression de prospections et niveau de connaissances disparates
- Un peu moins de 1 000 taxons de plantes à fleurs et fougères
- 50 taxons patrimoniaux (5 %), 56 taxons invasifs (5,6 %)

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

### Observations remarquables et potentialités pour la flore

Au sein des près de 1 000 taxons de ptéridophytes, gymnospermes et angiospermes recensés sur Sud Retz Atlantique Communauté, 8 taxons sont protégés à l'échelle nationale, 16 au niveau régional, 3 sont inscrits sur la directive Habitats-Faune-Flore et 39 figurent comme espèces déterminantes ZNIEFF en Pays de la Loire. Une partie de ces espèces est présentée brièvement ci-dessous.

#### Lentille calcaire

Au sein principalement de la commune de Machecoul-Saint-Même, on retrouve une zone calcaire, une lentille. Cette formation géologique est remarquable dans l'ensemble granitique du massif Armoricaïn. Par cette nature du sol différent, on peut observer le développement d'une flore spécifique et ce plus particulièrement sur Machecoul. Cette lentille a donc été inventoriée par les botanistes depuis de nombreuses années et plusieurs espèces patrimoniales ont déjà été recensées.

Les stations de Machecoul de l'Euphorbe de Séguier (*Euphorbia seguieriana* subsp. *seguieriana*) sont les plus occidentales de cette espèce. Cette plante est protégée à l'échelle des Pays de la Loire, est classée « Vulnérable » sur la liste rouge régionale et fait l'objet d'un plan de conservation par le Conservatoire Botanique National de Brest. La station la plus importante se situe sur le lieu dit des « Prés Neufs ». De petites stations composées de quelques individus sont dispersées ici et là dans la commune, sur le domaine public ou privé. Cette espèce se développe principalement sur les pelouses sèches et calcaires de la commune. Elle est identifiée le plus souvent dans un cortège de plantes remarquables comme l'Armérie des sables (*Armeria arenaria*), espèce classée déterminante ZNIEFF en Pays de la Loire, le Lupin réticulé (*Lupinus angustifolius* subsp. *reticulatus*), protégé au niveau régional et classé « Vulnérable » à la même échelle, le Bugle jaune (*Ajuga chamaepitys*) ou le Muscari à toupet (*Muscari comosum*).

Sur l'ensemble de la commune, on peut également retrouver plusieurs espèces d'Orchidées comme l'Orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*), l'Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*), l'Ophrys Araignée (*Ophrys aranifera*) ou l'Ophrys Abeille (*Ophrys apifera*).



Euphorbe de Séguier - © O. Escuder



Orchis bouc - © J. Touroult



Armérie des sables - © J.-J. Milan

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

### Observations remarquables et potentialités pour la flore

#### Zones humides

Les zones humides sur Sud Retz Atlantique Communauté sont multiples. On y retrouve des zones de marais, des étangs, des mares, des prairies humides... Chaque milieu présente une flore spécifique, pouvant être remarquable dans certains cas. Les zones humides sont des milieux importants pour de nombreuses espèces floristiques et faunistiques. Leur préservation et leur restauration est un facteur majeur dans le bon état des populations végétales et animales.

Sur le territoire de l'intercommunalité, les marais de Machecoul-Saint-Même et de Saint-Mars-de-Coutais, aux abords du Lac de Grand-Lieu, apparaissent comme présentant une diversité floristique remarquable. On peut observer sur ces deux communes la Pulicaire commune (*Pulicaria vulgaris*) ou la Renoncule à feuilles d'Ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*), toutes les deux protégées en France ou la Cardamine à petites fleurs (*Cardamine parviflora*), protégée en Pays de la Loire et classée parmi les espèces déterminantes ZNIEFF. Protégées à l'échelle nationale, la Grande Douve (*Ranunculus lingua*) est aussi présente sur Saint-Mars-de-Coutais comme l'Étoile d'eau (*Damasonium alisma*) recensée sur cette même commune et sur Touvois.

Les mares du territoire peuvent également accueillir une flore patrimoniale. Sur les communes de Touvois, Paulx et Saint-Mars-de-Coutais, le Flûteau nageant (*Luronium natans*), plante aquatique protégée en France, a été observé. Au sein de ces mêmes milieux, la Cicendie naine (*Exaculum pusillum*) et la Pesse d'eau (*Hippuris vulgaris*), protégées régionalement et classées en espèces déterminantes ZNIEFF, ont respectivement été identifiées sur les communes de Legé et Touvois et sur les communes de Saint-Mars-de-Coutais et Machecoul-Saint-Même. D'autres plantes classées parmi les espèces déterminantes ZNIEFF ont déjà été identifiées sur le territoire : le Myriophylle à feuilles alternes sur Paulx, Machecoul-Saint-Même et Touvois, le Potamot filiforme (*Potamogeton trichoides*) sur Saint-Mars-de-Coutais et Machecoul-Saint-Même, la Centenille naine (*Lysimachia minima*) sur Paulx et deux Utriculaires sur Machecoul-Saint-Même et Saint-Mars-de-Coutais : l'Utriculaire citrine (*Utricularia australis*) et l'Utriculaire vulgaire (*Utricularia vulgaris*).



Flûteau nageant - © E. Sansault



Pesse d'eau - © H. Tinguy

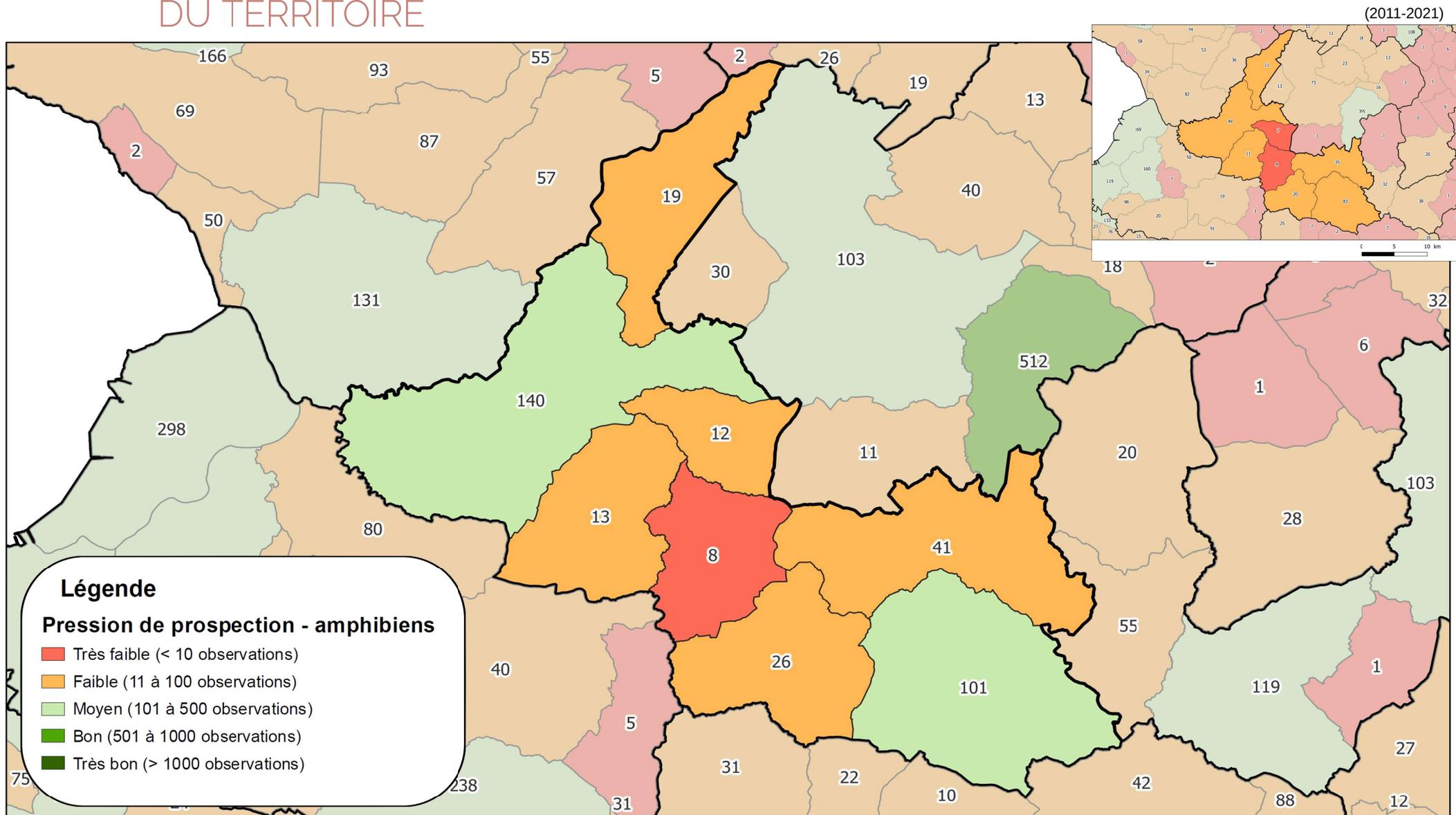


Cicendie naine - © M. Mistarz

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Les amphibiens : nombre d'observations



(2013 - sept. 2023)

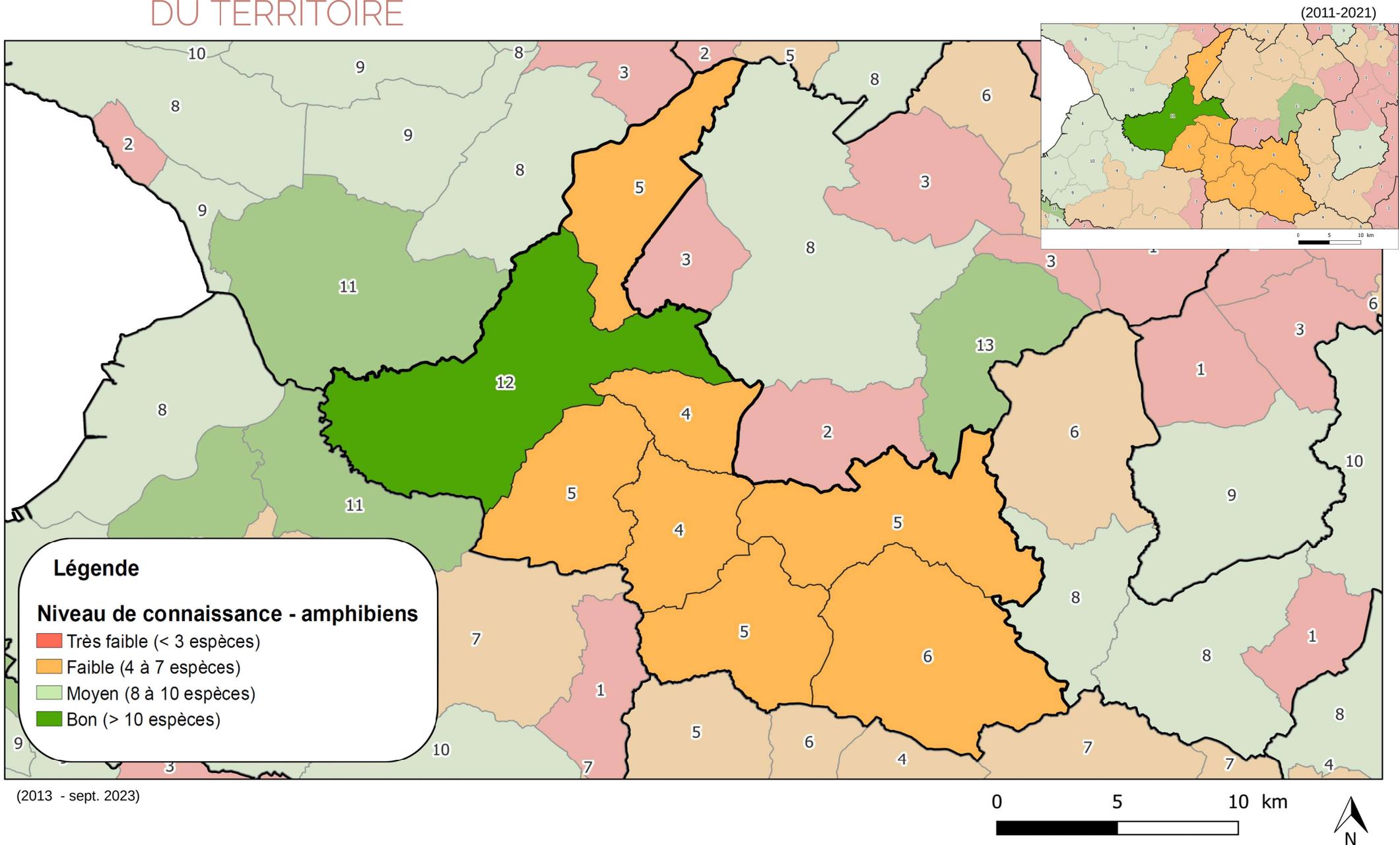
0 5 10 km



# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Les amphibiens : nombre d'espèces



## SUD RETZ ATLANTIQUE COMMUNAUTÉ (44)

Les amphibiens font généralement l'objet de peu de prospections. Ceci est lié aux manques de connaissances de ce groupe chez les naturalistes mais surtout à la difficulté d'inventorier les espèces. Il est nécessaire de, soit reconnaître leurs chants pour les anoues ou d'être détenteur d'une autorisation de capture pour les espèces en phase aquatique et bien souvent de prospecter la nuit dans des milieux difficiles (forêt, marais, mare en fond de bocage, etc.). La pression de prospections sur le territoire est assez disparate. Elle est jugée faible sur la majorité, voir très faible sur Paulx, et moyen sur Legé et Machecoul-Saint-Même.

Ce constat se traduit par des niveaux de connaissances globalement faible. On notera un niveau de connaissance jugé très bon sur la commune de Machecoul-Saint-Même avec une dizaine d'espèces recensées (sur la vingtaine que compte les Pays de la Loire).

Parmi les espèces inventoriées sur Sud Retz Atlantique Communauté, on notera la très rare présence du Triton crêté (*Triturus cristatus*) sur les communes de Machecoul-Saint-Même et Saint-Mars-de-Coutais. Ce gros triton est extrêmement rare au sud de la Loire à l'ouest de Nantes et est menacé à l'échelle régionale et nationale.

La présence du Triton marbré (*Triturus marmoratus*) est confirmée sur les communes de Corcoué-sur-Logne, Legé, Machecoul-Saint-Même et Touvois. Sa conservation doit faire l'objet de toutes les attentions, car la région a une responsabilité très importante vis à vis de la sauvegarde de cette espèce, principalement au regard des effectifs présents en Pays-de-la-Loire, comparativement à l'échelle nationale. La qualité des habitats et spécialement la quantité et la qualité des haies et des boisements sont déterminantes pour la conservation de cette espèce.

On notera la présence du Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*) dans les marais et du Crapaud calamite (*Epidalea calamita*), aux abords du centre ville sur la commune de Machecoul-Saint-Même. Ces deux espèces sont classées quasi-menacées sur la liste rouge des Pays de la Loire.

### L'ESSENTIEL

- Connaissances majoritairement faibles.
- 360 observations
- 12 espèces d'amphibiens

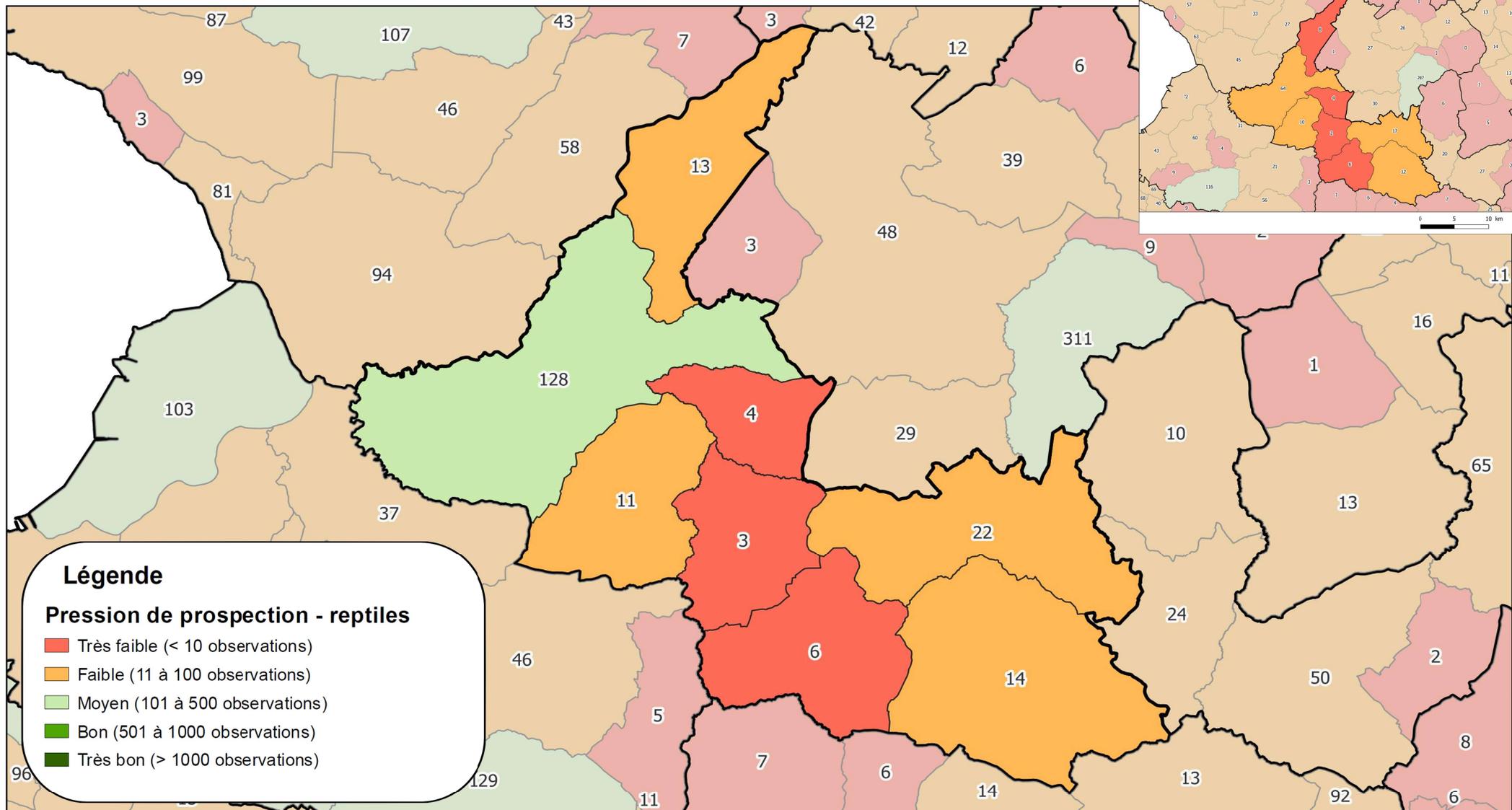


Triton crêté - © CPIE Logne et Grand-Lieu

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Les reptiles : nombre d'observations



(2013 - sept. 2023)

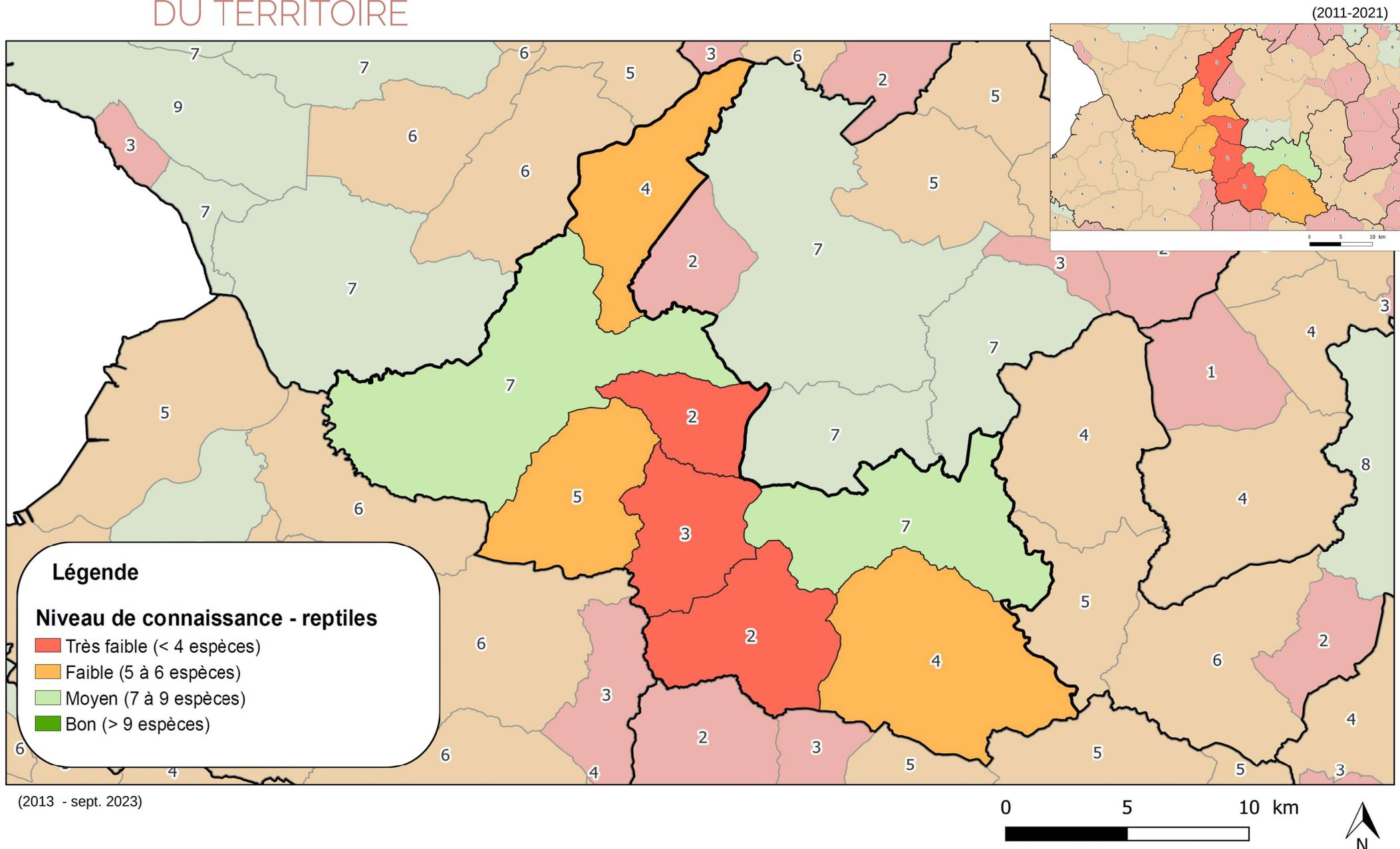
0 5 10 km



# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Les reptiles : nombre d'espèces



## SUD RETZ ATLANTIQUE COMMUNAUTÉ (44)

À l'image des amphibiens, les reptiles ne sont pas un taxon générateur de beaucoup d'observations. Même s'ils sont présents partout, la majorité des naturalistes « oublie » de saisir leurs observations de Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) ou ne voient pas les serpents au pied des haies. Afin de garantir une bonne recherche de reptiles, il est donc nécessaire d'avoir l'œil lors d'une recherche active ou bien d'utiliser des stratagèmes pour les observer.

La pression de prospections sur le territoire est donc logiquement majoritairement très faible à faible, sauf pour Machecoul-Saint-Même (moyen suite à son ABC). Cependant, on notera un niveau de connaissance moyen sur les communes de Corcoué-sur-Logne et Machecoul-Saint-Même avec 7 espèces connues. On peut noter sur ces communes, le suivi (pose de plaques) des reptiles par le CPIE Logne et Grand-Lieu, association naturaliste pouvant éventuellement justifier un nombre d'espèce plus important. Le premier dans le cadre d'un suivi de site, l'autre dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communal (ABC).

Plusieurs espèces sont relativement communes, mais leurs populations ne sont pas nécessairement dans un bon état de conservation. Il s'agit du Lézard des murailles, du Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*), de l'Orvet fragile (*Anguis fragilis*), de la Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*) ou de la Vipère aspic (*Vipera aspis*), présentes en théorie dans la quasi-totalité des communes. Pour cette dernière, l'espèce est en danger d'extinction en région Pays de la Loire, alors que notre région a une responsabilité élevée quant à sa conservation. On trouve cette vipère sur Corcoué-sur-Logne, Legé, Machecoul-Saint-Même et Paulx.

D'après les connaissances utilisées dans ce portrait, le Lézard des murailles, le plus commun des reptiles en Loire-Atlantique, n'est pas connu sur la Marne.

La Coronelle lisse (*Coronella austriaca*) est notée uniquement sur Machecoul-Saint-Même et Saint-Mars-de-Coutais. Cette espèce est plutôt associée aux milieux oligotrophes et thermophiles comme les landes, les affleurements rocheux, les bords de talus, les dunes et même les marais. Quasi-menacée en Pays de la Loire, sa conservation est mise à mal par le défrichement, les destructions des haies sur talus et l'urbanisation du littoral, et la dégradation des zones humides en particulier.

La Couleuvre vipérine (*Natrix maura*) n'a été observée que sur Corcoué-sur-Logne et Machecoul-Saint-Même (depuis l'ABC). Il s'agit d'un serpent inoffensif avec la particularité d'être semi-aquatique car elle se nourrit principalement de poissons et d'amphibiens. La dégradation des zones humides : superficie, assèchement et qualité de l'eau sont des paramètres à prendre en compte pour sa conservation.

### L'ESSENTIEL

- Prospections et connaissances faibles à moyen
- 201 observations
- 8 espèces de reptiles

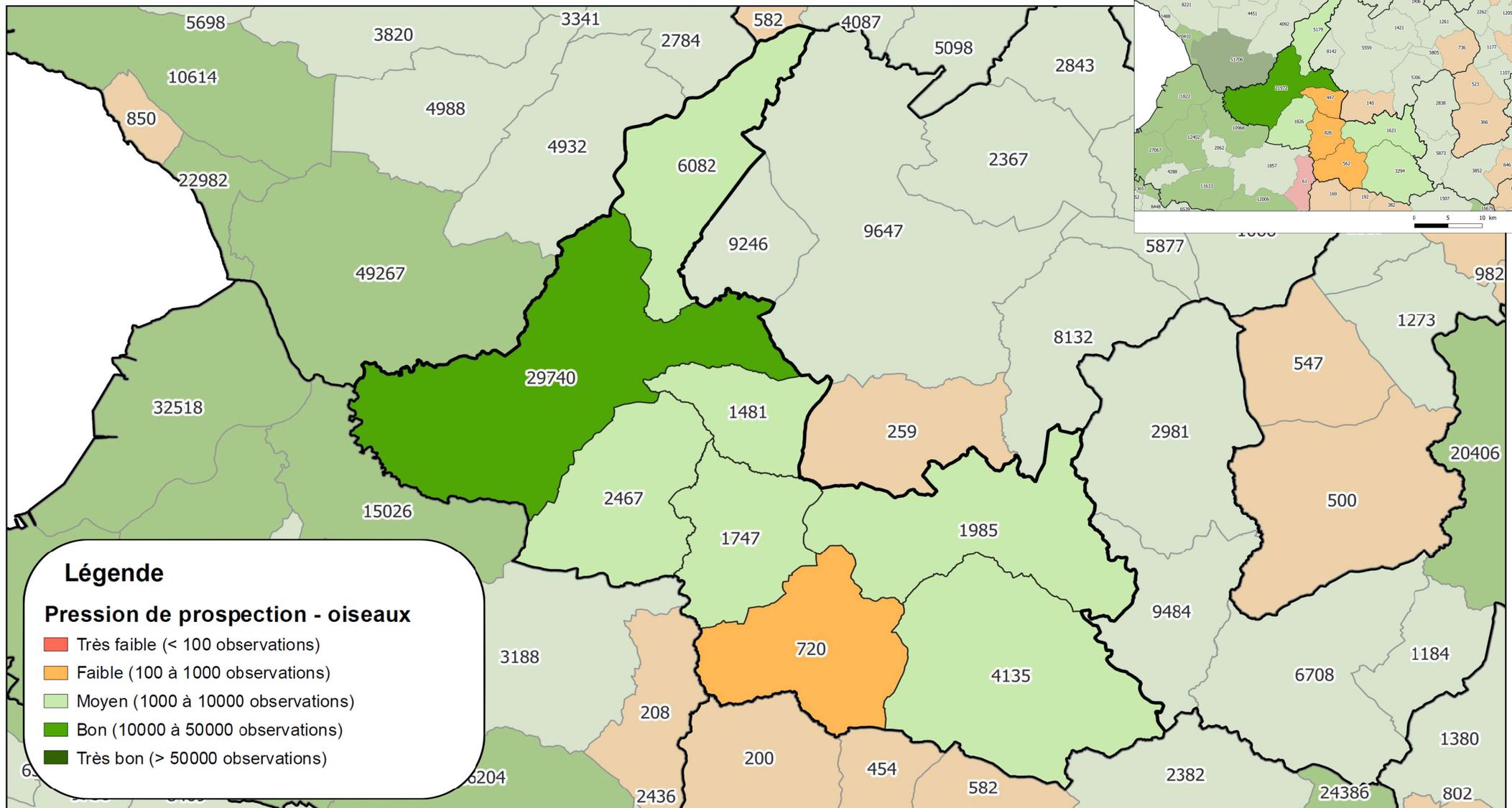


Lézard des murailles - © CPIE Logne et Grand-Lieu

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Les oiseaux : nombre d'observations



(2013 - sept. 2023)

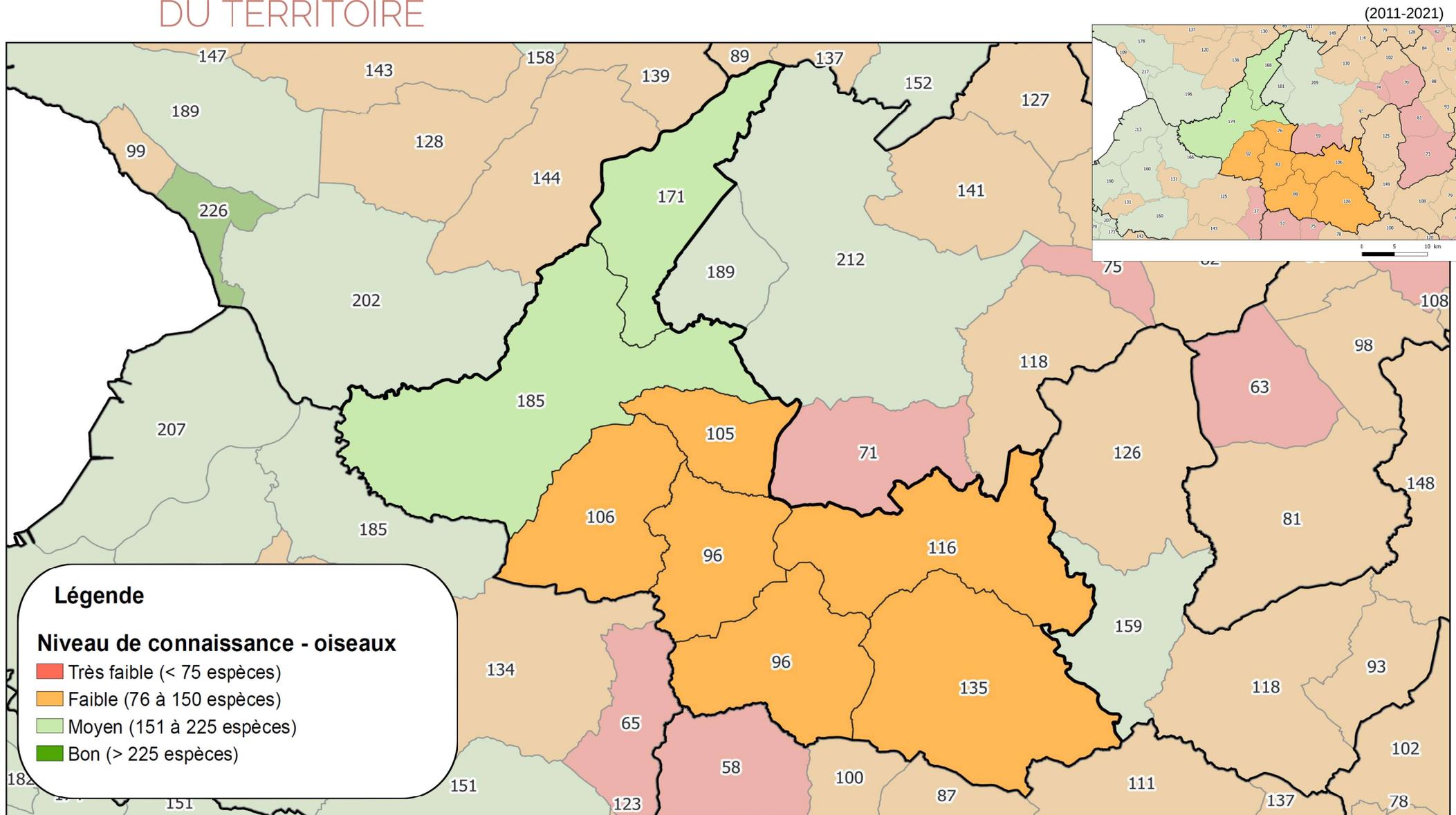
0 5 10 km



# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Les oiseaux : nombre d'espèces



(2013 - sept. 2023)

0 5 10 km



## SUD RETZ ATLANTIQUE COMMUNAUTÉ (44)

Le nombre d'observations de l'avifaune est qualifié de faible à moyen pour l'ensemble du territoire, hormis sur la commune de Machecoul-Saint-Même, où il est jugé bon. L'intérêt des marais pour les ornithologues débutants ou chevronnés est très important. En effet, sur des espaces restreints, il est possible d'observer des dizaines d'espèces en très peu de temps. Il s'agit aussi bien souvent de sites favorables au passage ou au stationnement d'espèces peu communes ou rares.

On retrouve un maximum d'espèces sur Machecoul-Saint-Même et Saint-Mars-de-Coutais, où la connaissance est jugée moyenne. Sur ces communes, le marais breton et le marais du Lac de Grand-Lieu permettent d'augmenter le nombre d'espèces en raison de la présence d'une surface en eau importante une partie de l'année, ainsi qu'une zone d'alimentation privilégiée au printemps et à l'été pour les oiseaux piscivores, carnivores et insectivores.

Le territoire a une responsabilité majeure dans la conservation d'une espèce classée vulnérable sur la liste rouge des oiseaux à l'échelle internationale. Il s'agit de la Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*) observée sur toutes les communes. Ses effectifs diminuent de manière extrêmement rapide. L'espèce niche dans toutes les communes de l'intercommunalité. Elle recherche les zones de bocages qu'il convient de préserver.

Cette préservation est également profitable à tout le cortège des haies comme le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), la Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*), le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) ou le Verdier d'Europe (*Chloris chloris*).

À l'échelle nationale, le Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) a aussi un statut de conservation préoccupant.

Enfin, l'intercommunalité a également une responsabilité pour les espèces nicheuses dans les marais comme le Hibou des marais (*Asio flammeus*), le Busard cendré (*Circus pygargus*), la Bergeronnette printanière (*Motacilla flava*), la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) qui se trouvent autour ou dans les prairies, ainsi que les paludicoles comme le Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*), la Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*), le Phragmite des joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*) ou la Rousserolle effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*), pour ne citer que quelques exemples.

### L'ESSENTIEL

- Prospections plutôt bonnes, connaissances satisfaisantes
- 48 357 observations
- 207 espèces d'oiseaux (dont espèces ornementales)



Avocette élégante - © J. Bonnaud



Hibou des marais - © S. Wroza

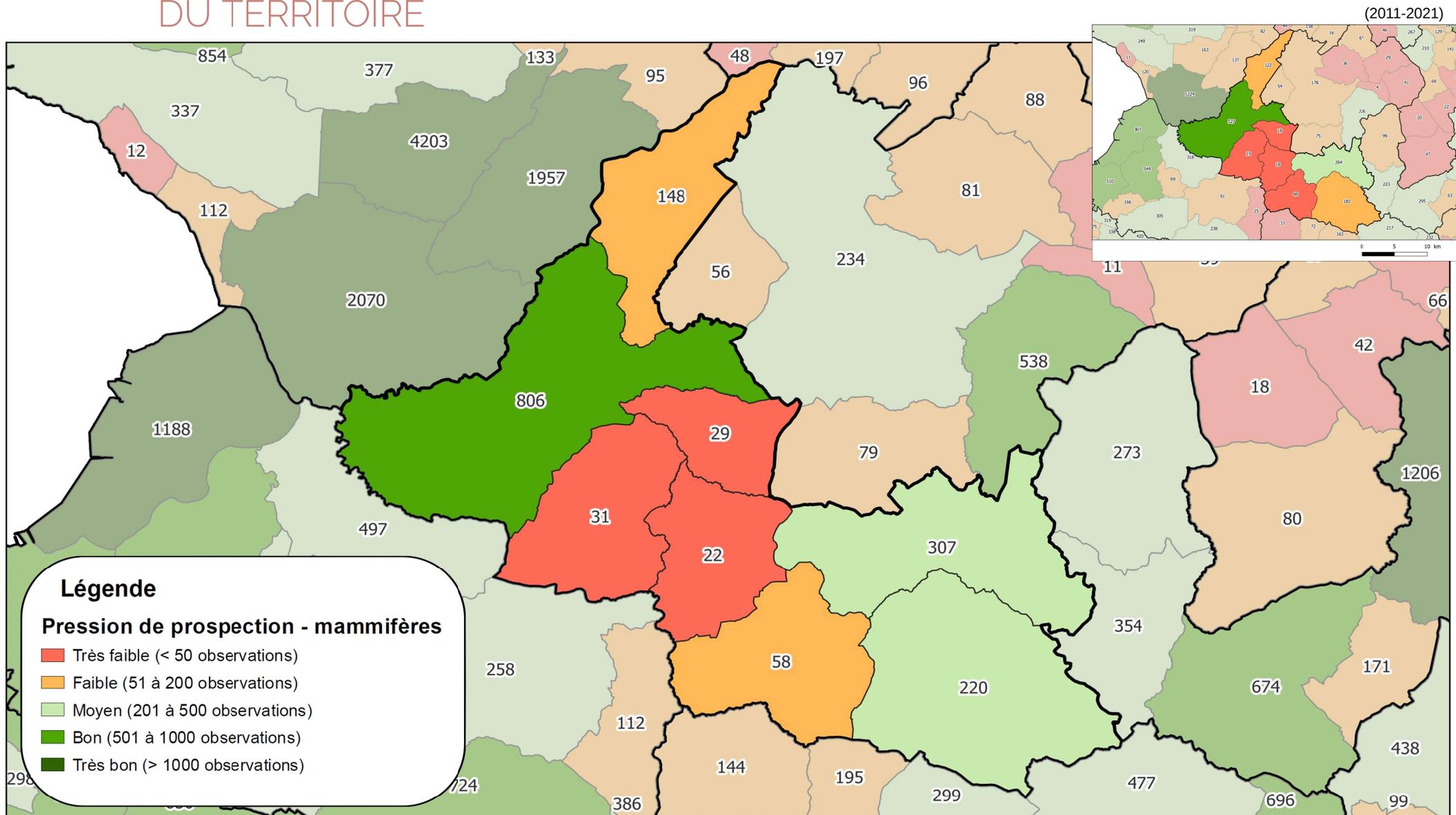


Busard cendré - © S. Wroza

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Les mammifères : nombre d'observations



(2013 - sept. 2023)

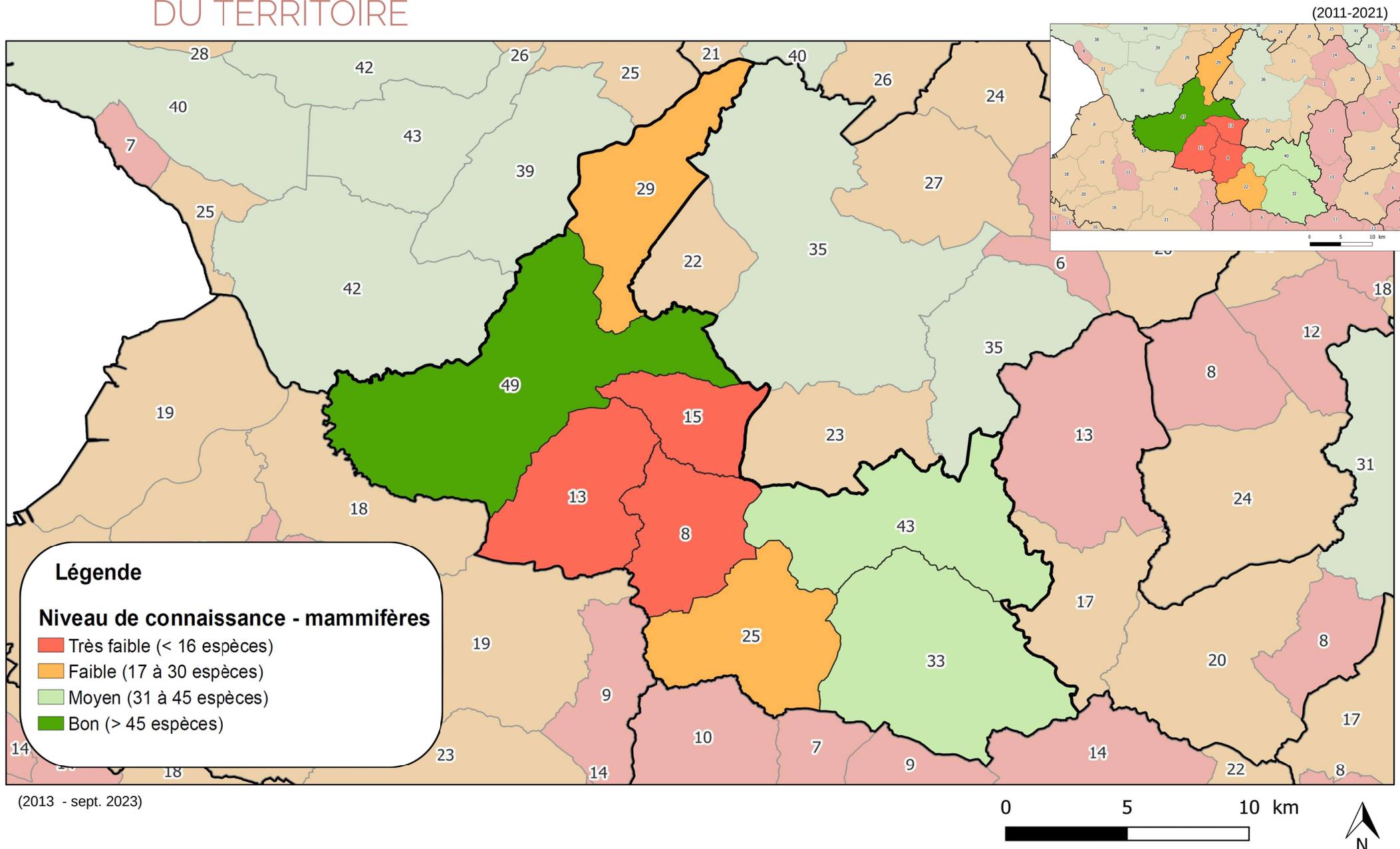
0 5 10 km



# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Les mammifères : nombre d'espèces



## SUD RETZ ATLANTIQUE COMMUNAUTÉ (44)

Pour les mammifères, la pression de prospections est très hétérogène sur l'ensemble du territoire. Elle est jugée bonne sur la commune de Machecoul-Saint-Même, moyenne sur les communes de Corcoué-sur-Logne et Legé, et faible à très faible sur le reste du territoire. L'attractivité des marais est la principale raison pour laquelle certaines communes recueillent plus de données. Ainsi que les démarches locales comme la mise en place d'un Atlas de la Biodiversité Communale.

Cependant, on peut déjà noter qu'une part importante de la connaissance pour ce groupe n'est pas incluse dans notre jeu de données. En effet, très peu de données liées à l'éolien sont remontés alors que de nombreuses études sur les chauves-souris sont menées pour son développement.

Les espèces de chauves-souris sont nombreuses sur le territoire : la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*), le Grand Murin (*Myotis myotis*), le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), le Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*), le Murin à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*), le Murin d'Alcathoe (*Myotis alcathoe*), le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*), le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*), le Murin de Natterer (*Myotis nattereri*), la Noctule commune (*Nyctalus noctula*), la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*), l'Oreillard gris (*Plecotus austriacus*), l'Oreillard roux (*Plecotus auritus*), la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), la Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*), la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*), et la Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*).

Toutes ces espèces ne sont pas présentes toute l'année et en même quantité sur le territoire de l'intercommunalité. Certaines sont strictement migratrices quand d'autres sont présentes toute l'année : pour mettre bas ou hiverner. Parmi les espèces de chiroptères à fort enjeu, on retrouve :

- La Noctule commune, vulnérable sur les listes rouges nationale et régionale dont les Pays-de-la-Loire a une responsabilité très élevée pour la conservation de l'espèce. Elle a été identifiée sur les communes de Corcoué-sur-Logne et Machecoul-Saint-Même. L'espèce doit faire l'objet de toutes les attentions lors des travaux impactants des chênes ou des platanes en lisière forestières mais aussi dans les parcs et jardins urbains. Un Plan Régionale d'Actions en faveur de l'espèce est en cours en Pays de la Loire ;
- La Sérotine commune, vulnérable sur la liste rouge des Pays de la Loire et dont la région a une responsabilité élevée pour sa conservation. Elle a été observée sur les communes de Corcoué-sur-Logne, la Marne, Touvois, Paulx et Machecoul-Saint-Même ;
- La Pipistrelle de Nathusius, vulnérable sur la liste rouge des Pays de la Loire et dont la région a une responsabilité élevée pour sa conservation. Elle a été identifiée uniquement sur les communes de Corcoué-sur-Logne et Machecoul-Saint-Même



Noctule commune - © L. Arthur



Sérotine commune - © L. Arthur



Pipistrelle de Nathusius - © L. Arthur

## SUD RETZ ATLANTIQUE COMMUNAUTÉ (44)

Le reste de la faune mammalogique sur le territoire est composé par les grands mammifères comme le Chevreuil européen (*Capreolus capreolus*), le Blaireau européen (*Meles meles*), le Sanglier (*Sus scrofa*), le Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*), le plus en plus rare Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*), le Renard roux (*Vulpes vulpes*), le Ragondin (*Myocastor coypus*), le Rat surmulot (*Rattus norvegicus*), une espèce de taupe (*Talpa europaea*) (une découverte récente montre qu'il existe deux espèces de taupe en Loire-Atlantique), et l'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) notamment.

Peu de données sont disponibles pour les micro-mammifères mais pour les plus remarquables, on note le Rat des moissons (*Micromys minutus*) (vulnérable sur la liste rouge régionale et responsabilité élevée de la région pour sa conservation) à Corcoué-sur-Logne, Legé Machecoul-Saint-Même, Saint-Mars-de-Coutais et Touvois et le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*) (vulnérable sur les listes rouges régionale et mondiale et responsabilité très élevée des Pays-de-la-Loire pour sa conservation) observé sur toutes les communes de la collectivité, sauf à Saint-Etienne-de-Mer-Morte.

On note également la présence de la Crocidure des jardins (*Crocidura suaveolens*) sur Legé. Cette espère rare en diminution en Pays de la Loire, est classée comme « en danger » d'extinction dans notre région.

Enfin, trois espèces de carnivores vulnérables sur la liste rouge régionale sont connues dans quelques communes. Il s'agit de l'Hermine (*Mustela erminea*), du Putois d'Europe (*Mustela putorius*) et de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*). Cette dernière est recensée sur toutes les communes de la collectivité !

### L'ESSENTIEL

- Prospections disparates, plutôt bonnes connaissances
- 1 621 observations
- 57 espèces de mammifères



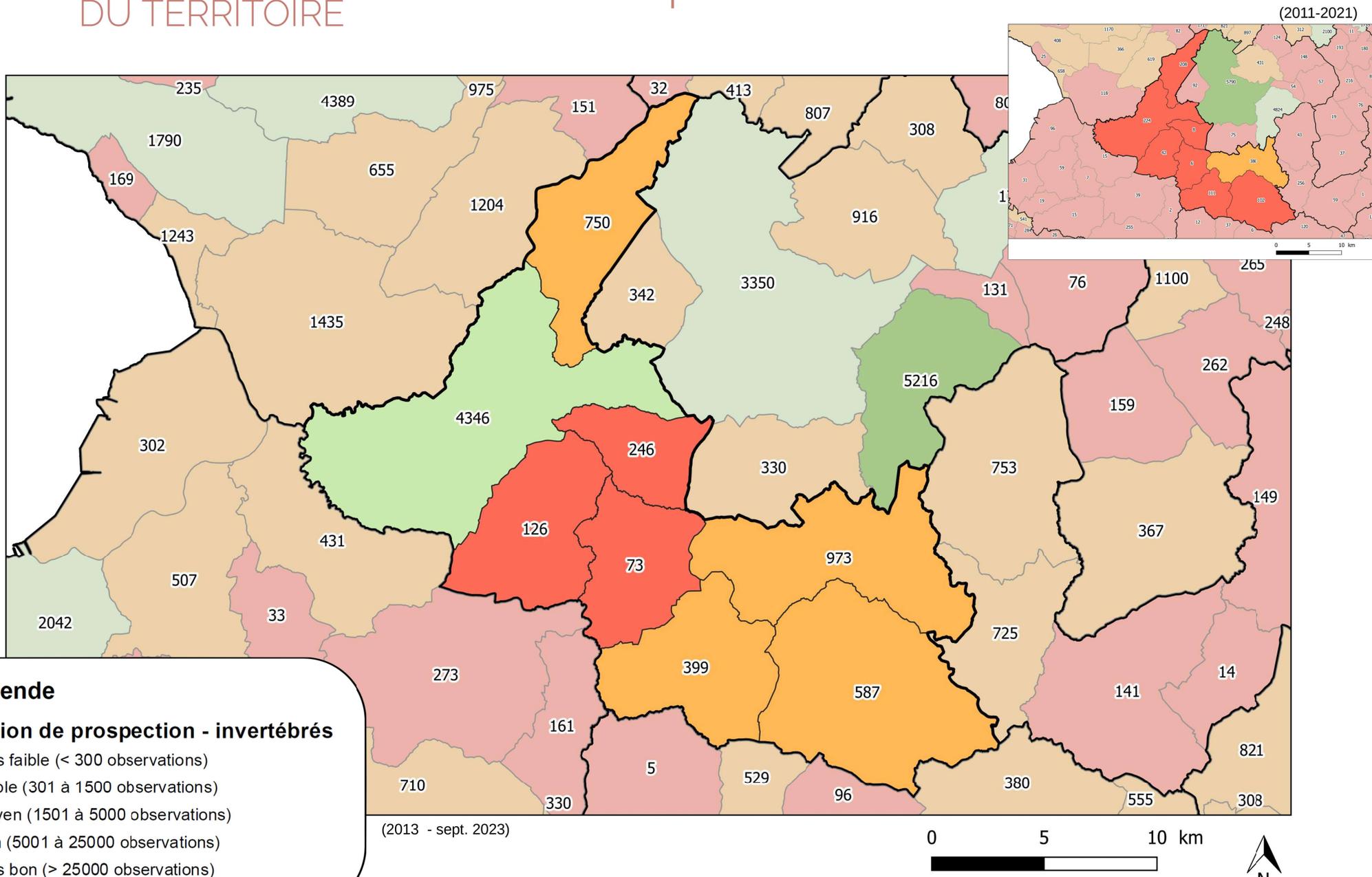
Loutre d'Europe - © F. Merlier

\* Les données mobilisées dans le cadre de ce portrait ne contiennent aucun « poissons ».

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Les invertébrés :  
nombre d'observations



## SUD RETZ ATLANTIQUE COMMUNAUTÉ (44)

Les invertébrés représentent de loin les animaux les plus présents dans notre environnement. On retrouve ici 7 500 observations sur l'ensemble de la Communauté de communes. Plus de 90% des données concernent des insectes, alors que les autres groupes (arachnides, myriapodes ou gastéropodes) sont très peu représentés.

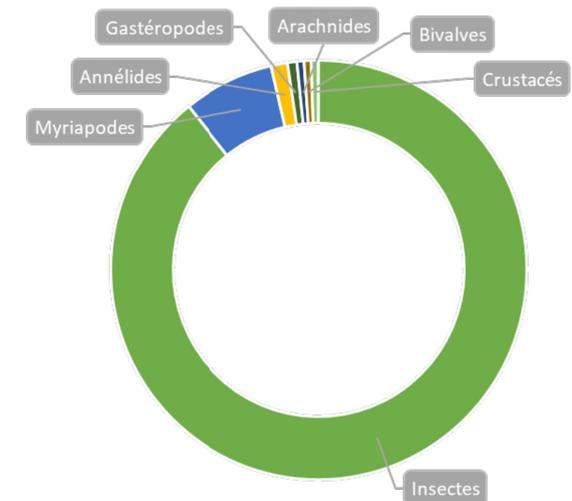
Le nombre de données est plutôt faible au regard de l'extrême diversité d'invertébrés qui peuvent être inventoriés quotidiennement. La répartition géographique des données disponibles est très inégale et révèle que les prospections ont été surtout concentré sur Machecoul-Saint-Même (58% des observations de l'agglomération (ABC)), puis sur Corcoué-sur-Logne (13%), Saint-Mars-de-Coutais (10%). Ces 3 communes représentent donc l'essentiel de données de l'agglomération avec 81% des observations recueillies.

Parmi les communes restantes, la Marne, Paulx et Saint-Etienne-de-Mer-Morte ont un niveau de prospection jugé très faible. Elles représentent à elles trois, à peine 10 % des données connues du territoire.

Le manque très important de données sur les communes reflète un manque de prospections et de mutualisation des données naturalistes plus qu'une absence des espèces. Le recueil de données ainsi que des prospections complémentaires permettraient d'avoir une meilleure connaissance et une meilleure prise en compte des invertébrés sur le territoire.

### L'ESSENTIEL

- 7 500 observations
- Pression d'observation moyen à très faible
- 81% des observations à Corcoué-sur-Logne, Machecoul-Saint-Même et Saint-Mars-de-Coutais



Répartition des observations d'invertébrés sur Sud Retz Atlantique Communauté



## SUD RETZ ATLANTIQUE COMMUNAUTÉ (44)

Le nombre d'espèces d'invertébrés est très faible sur l'ensemble du territoire, avec un total de 1712 espèces recensées en 2023 (343 fin novembre 2021) sur l'ensemble de la Communauté de communes dont plus de 90% sont des insectes. Comme pour le nombre d'observations, les communes présentant le plus grand nombre d'espèces sont Machecoul-Saint-Même (479 ; 28%), Corcoué-sur-Logne (235 ; 14%), Saint-Mars-de-Coutais (320 ; 19%) et Legé (256 ; 15%). A l'exception de Machecoul-Saint-Même (niveau moyen), le niveau de connaissance pour ces communes est considéré comme faible.

Depuis 2019, le niveau de connaissance a légèrement augmenté, avec 19% des espèces recensées sur la période 2019-2021 et particulièrement. Malgré cela, 50% des espèces recensées n'ont pas été observés depuis 2009, indiquant une pression d'observation irrégulière et partiellement ancienne, la majorité des données étant recueillie ponctuellement lors d'études spécifiques sur des communes.

Dans une moindre mesure, 6% des espèces connues concernent les myriapodes, représentant 22 espèces. Les autres groupes (annélides, arachnides, bivalves, crustacés et gastéropodes) représentent 5% des espèces recensées sur la Communauté de commune.

Au vu du nombre d'espèces par commune et sur l'ensemble du territoire, le niveau de connaissance sur les invertébrés est considéré comme très faible.

### L'ESSENTIEL

- 1 712 espèces
- Niveau de connaissance très faible sur l'ensemble de l'agglomération
- Manque certain de prospections



Mélitée du plantain - © CPIE Logne et Grand-Lieu



Orthétrum réticulé - © CPIE Logne et Grand-Lieu

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

### Observations remarquables et potentialités pour les invertébrés

Les données disponibles bien que très lacunaires nous montrent la présence d'espèces très particulières, emblématiques des zones humides riches et diversifiées qui sont encore plutôt bien préservées. Les abords du Lac de Grand-Lieu à Saint-Mars-de-Coutais offrent un milieu unique pour la biodiversité des zones humides, de même que les cours d'eau que sont le Tenu, le Failleron ou encore le Logne. Sur les 38 espèces possédant un statut particulier, 34 appartiennent au groupe des insectes, 3 aux myriapodes et 1 aux gastéropodes.

#### Les zones humides et bords de cours d'eau

L'agglomération comporte un réseau de cours d'eau et de zones humides abritant 12 espèces d'odonates possédant un statut particulier dont 1 espèce protégée. Il s'agit de l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercurial*) dont la présence sur 6 communes montre qu'il existe des secteurs de ruisseaux et de rivières végétalisées et ensoleillées. On peut aussi constater la présence de milieux humides stagnants ensoleillés et riches en végétation aquatique avec la présence de l'Agrion joli (*Coenagrion pulchellum*) sur la commune de Saint-Mars-de-Coutais. En effet, le Lac de Grand-Lieu offre une vaste étendue d'eau et de végétation aquatique pour les espèces qui y sont inféodées. La Cordulie métallique (*Somatochlora metallica*), espèce localisée en Loire-Atlantique, a pu être observée sur 5 communes.

Une espèce d'orthoptère de zones humides est également présente sur le territoire. Il s'agit du Criquet tricolor (*Paracrinema tricolor*), espèce fortement hygrophile, présent en végétation humide comme les prairies de fauche inondables, les roselières et mégaphorbiaies des bords des eaux courantes ou stagnantes. La dégradation et la disparition des zones humides sont une menace directe pour cette espèce et toutes celles associées à ces milieux.

La végétation typique des zones humides quant à elle, est favorable à l'observation d'autres espèces patrimoniales. Deux espèces de coccinelles hygrophiles, rares et localisées dans le département ont pu être observées en 2011 et 2012 sur les communes de Saint-Mars-de-Coutais et de Machecoul-Saint-Même. Il s'agit de *Oenopia doublieri*, qui affectionne les saules et tamaris des milieux humides et de la Coccinelle à treize points (*Hippodamia tredecimpunctata*), inféodées aux marais, prairies humides, bord de rivière. Cette dernière se nourrit de pucerons associés aux graminées des milieux humides.

Une espèce de papillon de nuit rare et très localisé en Pays de la Loire a été observée en 2005 sur la commune de Saint-Mars-de-Coutais. Il s'agit de l'Ancre (*Deltote uncula*), une espèce hygrophile, qui affectionne les marais, les tourbières et les prairies humides avec une forte proportion de Cyperaceae. La donnée étant ancienne, il serait intéressant de confirmer son statut sur l'agglomération.



Agrion de Mercure - © T. Mathieu



Criquet tricolor - © E. Sansault

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

### Observations remarquables et potentialités pour les invertébrés

Le territoire connaît une artificialisation des sols marquée et quasi continue depuis les principales communes par les activités maraîchères et les vignobles principalement. A l'inverse, les vallons des principaux cours d'eau permettent de conserver un réseau de boisements et ripisylves boisées, fournissant de nombreux sites favorables à la recherche d'invertébrés. Les pourtours du Lac de Grand-Lieu offrent une large zone de bocage dense et de boisement humides, de façon unique sur l'agglomération. En dehors de cette trame verte, le réseau de haie est faible à très faible sur le territoire. La conservation des invertébrés, avec la flore, est ainsi très liée à la structure du paysage sur l'agglomération.



Grand Capricorne - © F. Merlier



Mélitée du Méléampyre- © J. Touroult

### Le bocage

Une composante caractéristique du territoire est le bocage. Il représente la majorité du paysage. Ce type de paysage est en lui-même une diversité. Caractérisé par le réseau de haies, de prairies, de mares et de ruisseaux, il cumule à lui seul une diversité d'habitats intéressants pour bon nombre d'espèces d'invertébrés.

La présence de plusieurs espèces saproxyliques renseigne sur la présence de vieux arbres sénescents dans un bocage plus ou moins préservé comme on peut en trouver ponctuellement sur le territoire. Il s'agit du **Grand capricorne** (*Cerambyx cerdo*), du **Lucane cerf-volant** (*Lucanus cervus*). Ces espèces accomplissent l'essentiel de leur cycle biologique dans des arbres et plus précisément des feuillus très âgés et sénescents. Elles sont favorisées par une gestion conservatrice de vieilles haies disposant d'arbres âgés dans leur linéaire, ainsi que d'arbres isolés remarquables, leurs larves se prêtant plus facilement à un développement au sein des chênes et frênes.

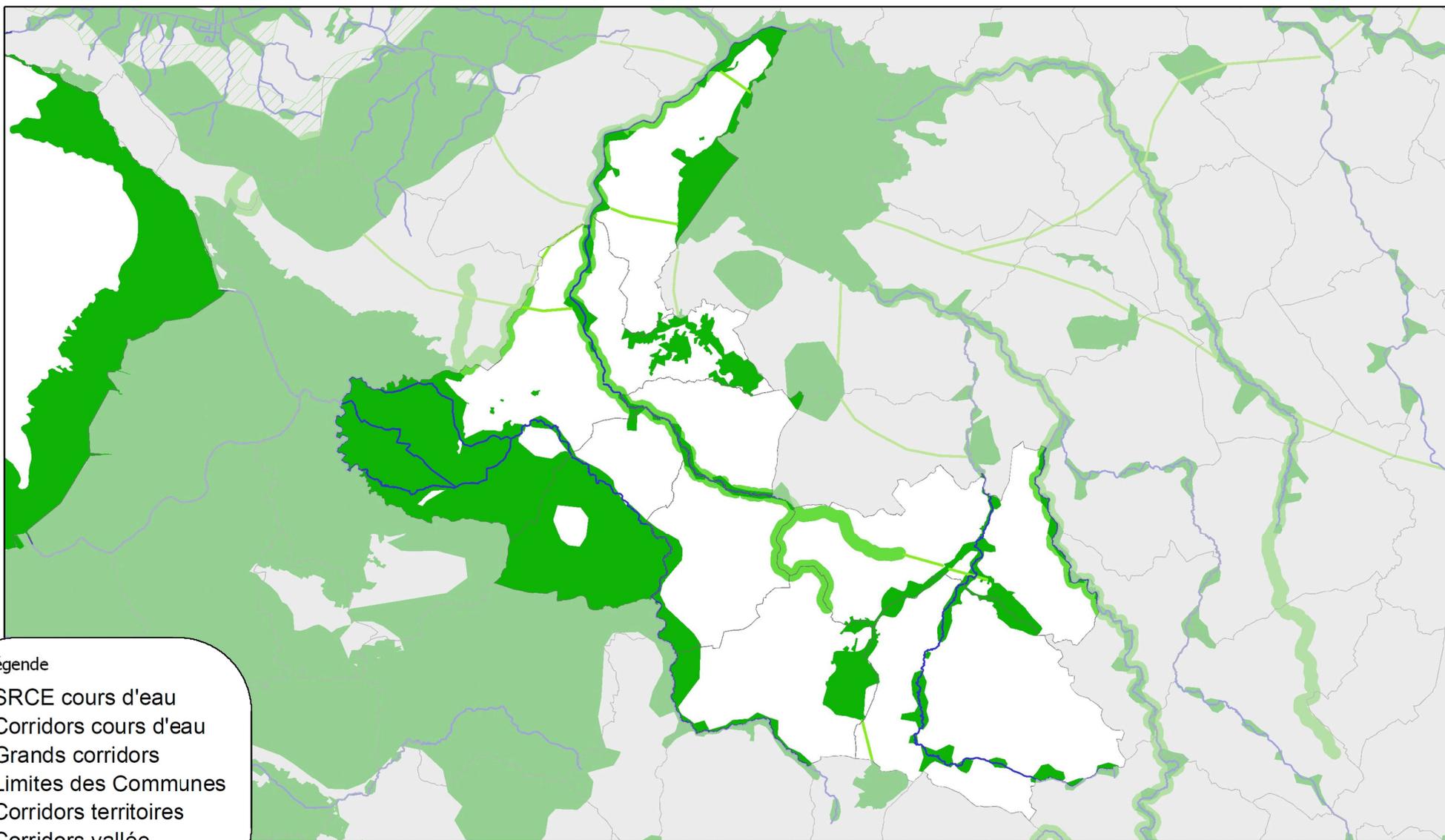
Le **Bourdon des mousses** (*Bombus muscorum*) est une espèce de bourdon rare en France. Ses populations auraient diminuées de 30% ces 10 dernières années selon l'IUCN, principalement dû à la destruction de ses habitats liées aux pratiques agricoles intensives et à l'usage massif d'engrais azoté. La sensibilité de l'espèce aux vagues de fortes chaleurs estivales participe également à son déclin actuel. Le Bourdon des mousses affectionne les habitats riches en diversité floristiques dans des milieux variés : pâturages, pelouses calcaires sèches, côtes sableuses enherbées, marais salants ou encore vallées inondées.

La **Mélitée du Méléampyre** (*Melitaea athalia*), affectionne les strates herbacées des clairières forestières, les landes voir les prairies bocagères. Cette espèce, très localisée en Pays de la Loire, tend à se raréfier dans le nord et l'ouest de la France du fait de la généralisation de la fauche précoce, éliminant ses plantes-hôtes, ainsi que des modes d'exploitation sylvicole permettant la création de clairière. L'un de ses noms anglais "Woodman's Follower" (celui qui suit l'homme des bois) reflète sa dépendance à nos activités.

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Le Schéma Régional de Cohérence  
Écologique (SRCE)



### Légende

- SRCE cours d'eau
- Corridors cours d'eau
- Grands corridors
- Limites des Communes
- ▨ Corridors territoires
- Corridors vallée
- SRCE réservoirs

# SUD RETZ ATLANTIQUE COMMUNAUTÉ (44)

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) présente les grandes orientations du territoire régional en matière de continuités écologiques, c'est-à-dire de « Trame Verte et Bleue ». Ce document doit être pris en compte dans les différents documents de planification d'un territoire (Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Local d'Urbanisme...). Les réservoirs et les corridors écologiques constituent la « Trame Verte et Bleue ». À l'échelle des Pays de la Loire, cette trame verte et bleue se décompose en 5 sous-trames : milieux boisés, milieux bocagers, milieux humides, cours d'eau et annexes et milieux littoraux. Ces milieux remarquables ou plus ordinaires sont aujourd'hui menacés par l'urbanisation et l'artificialisation des sols.

Sur Sud Retz Atlantique Communauté, 13 réservoirs de biodiversité SRCE et 7 réservoirs cours d'eau SRCE (le Falleron, l'Acheneau, l'Etier de la Gravelle, l'Etier de la Salle, la Boulogne, la Logne, le Tenu) ont été dénombrés. Avec plus de 1000 ha, les entités des « Milieux humides des vallées de la Boulogne, de la Logne et de l'Issoire » ; du « Marais breton et baie de Bourgneuf, bocages associés » et l'« Arrière du marais breton et baie de Bourgneuf, bocages associés » sont les plus importantes sur le territoire. Le réseau SRCE est donc plutôt bien connecté de part et d'autre du territoire.

## L'ESSENTIEL

- 13 réservoirs de biodiversité
- 7 réservoirs cours d'eau

**Réservoir de biodiversité :** Espace où les espèces peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, croissance, reproduction). La biodiversité y est riche et représentative.

**Corridor :** Voies de déplacement entre les réservoirs de biodiversité.

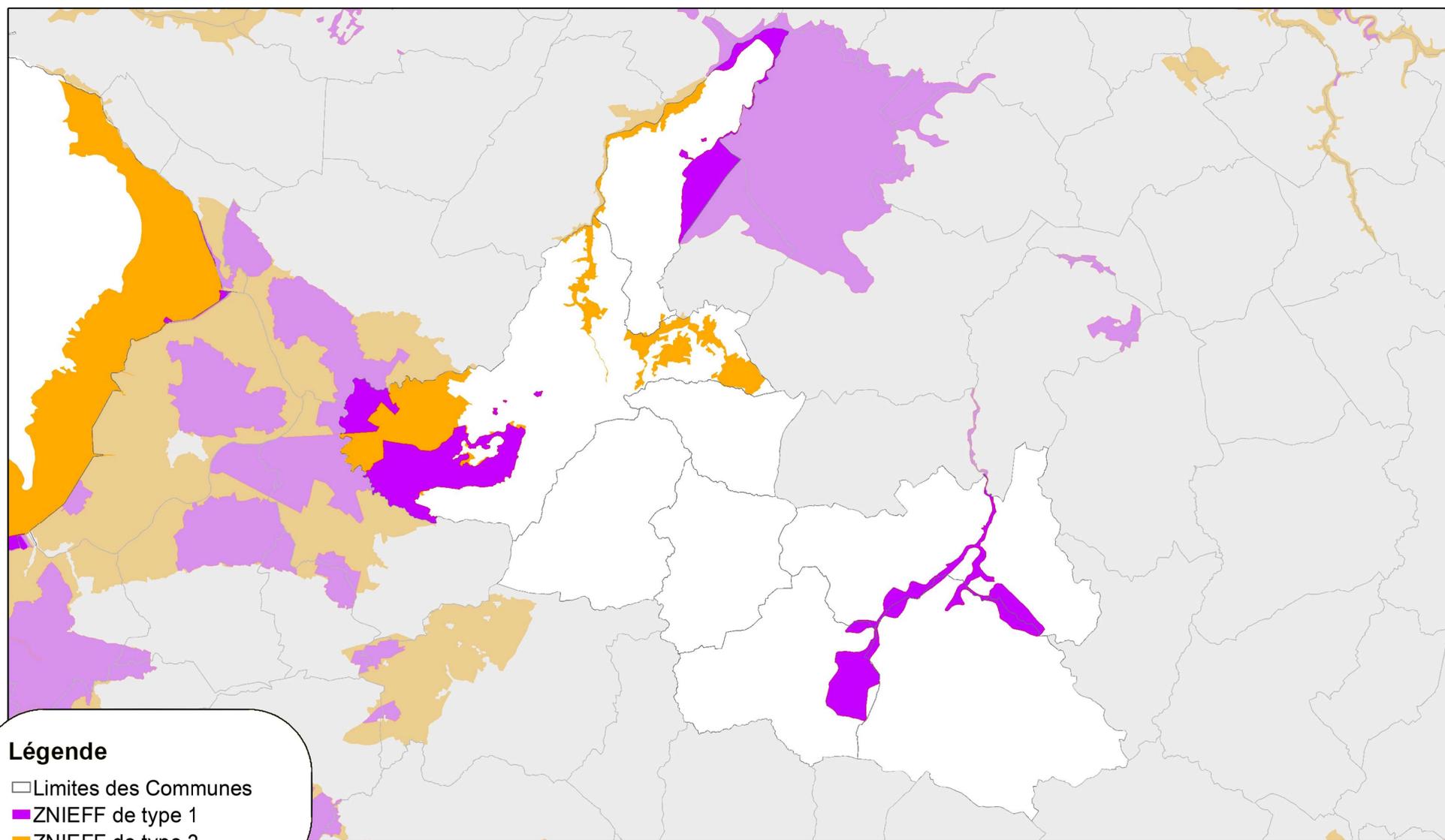
### Réservoirs SRCE du territoire

Désignation	Surface sur le territoire (ha)	Trame verte	Trame bleue	Milieux boisés	Milieux bocagers	Milieux humides	Milieux littoraux
Arrière du marais breton et baie de Bourgneuf, bocages associés	3 675,70	X	X			X	X
Bocage à l'ouest de Belleville-sur-Vie	12,77	X			X		
Bocage de la Limouzinière	40,11	X			X		
Bocage de Saint-Lumine-de-Coutais	23,25	X			X		
Forêt de Grand Landes	1,79	X		X			
Forêt de Machecoul	535,70	X		X			
Lac de Grand-Lieu	700,80		X			X	
Marais breton et baie de Bourgneuf, bocages associés	2 510,67	X	X			X	X
Milieux humides de la vallée du Falleron	367,55	X	X			X	
Milieux humides de la vallée du tenu	454,14	X	X			X	
Milieux humides des vallées de la Boulogne, de la Logne et de l'Issoire	1 530,83	X	X			X	
Site de Machecoul	125,04	X					
Zone calcaire de Machecoul	9,56	X					

# zonages nature

DU TERRITOIRE

Zones Naturelles d'Intérêt Écologiques  
Faunistiques et Floristiques



## Légende

- Limites des Communes
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2



# SUD RETZ ATLANTIQUE COMMUNAUTÉ (44)

Sud Retz Atlantique Communauté compte sur son territoire 6 ZNIEFF de type 1 et 3 ZNIEFF de type 2. Ces zones d'inventaire sont en partie ou en totalité sur l'intercommunalité.

Le territoire est scindé en 3 :

- A l'est : La Forêt de Touvois (ZNIEFF 1) est à cheval sur les communes de Legé, Touvois et Corcoué-sur-Logne ;
- Au sud, seules les communes de Saint-Etienne-de-Mer-Morte et Paulx ne sont pas concernées par des ZNIEFF. De même que la Marne, concernée par la forêt de Machecoul (ZNIEFF 2) sur moins d'1,5ha (0,3% de la ZNIEFF) ;
- A l'ouest, les communes de Machecoul-Saint-Même et Saint-Mars-de-Coutais ont sur leur territoire des sites ZNIEFF de type 1 et de type 2.



Marais Breton - Machecoul-Saint-Même - © JM Rabiler

## L'ESSENTIEL

- 6 ZNIEFF de type 1
- 3 ZNIEFF de type 2

*Les ZNIEFF sont des zones d'inventaire présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Elles sont classées en deux catégories :*

- **ZNIEFF de type 1** : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- **ZNIEFF de type 2** : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

### Nombre de ZNIEFF par commune

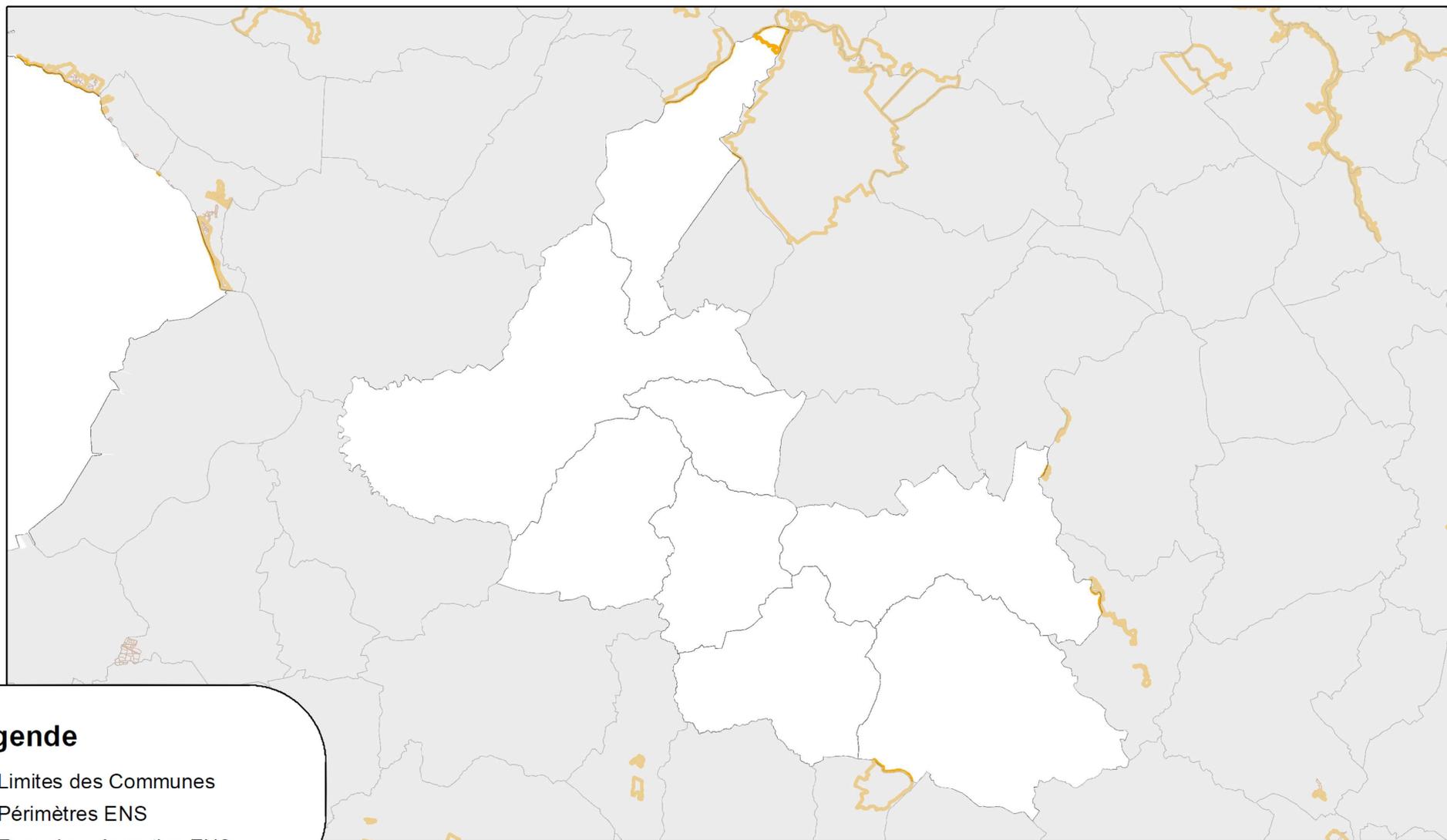
Commune	Nombre ZNIEFF de type 1	Nombre ZNIEFF de type 2
Corcoué-sur-Logne	1	0
La Marne	0	1
Legé	1	0
Machecoul-Saint-Même	4	3
Paulx	0	0
Saint-Etienne-de-Mer-Morte	0	0
Saint-Mars-de-Coutais	1	2
Touvois	1	0
<b>CC du Sud Retz Atlantique</b>	<b>6</b>	<b>3</b>

Classement par ordre d'importance :  1  2  3

# zonages nature

DU TERRITOIRE

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)



## Légende

- ▭ Limites des Communes
- ▭ Périmètres ENS
- ▭ Zone de préemption ENS

0 2 500 5 000 7 500 10 000 m



## SUD RETZ ATLANTIQUE COMMUNAUTÉ (44)

Sur le territoire de Sud Retz Atlantique Communauté, on ne retrouve aucun site classé ENS (Espace Naturel Sensible).

Des zones de préemption du conseil départemental de Loire-Atlantique sont cependant situées au nord de la commune de Saint-Mars-de-Coutais, au sud ouest de Legé, ainsi que sur la façade sud est et nord est de Corcoué-sur-Logne.

### L'ESSENTIEL

- 0 site ENS

*Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont des outils de protection des espaces naturels régis par le code de l'urbanisme (articles L.142-1 à L142-13) :*

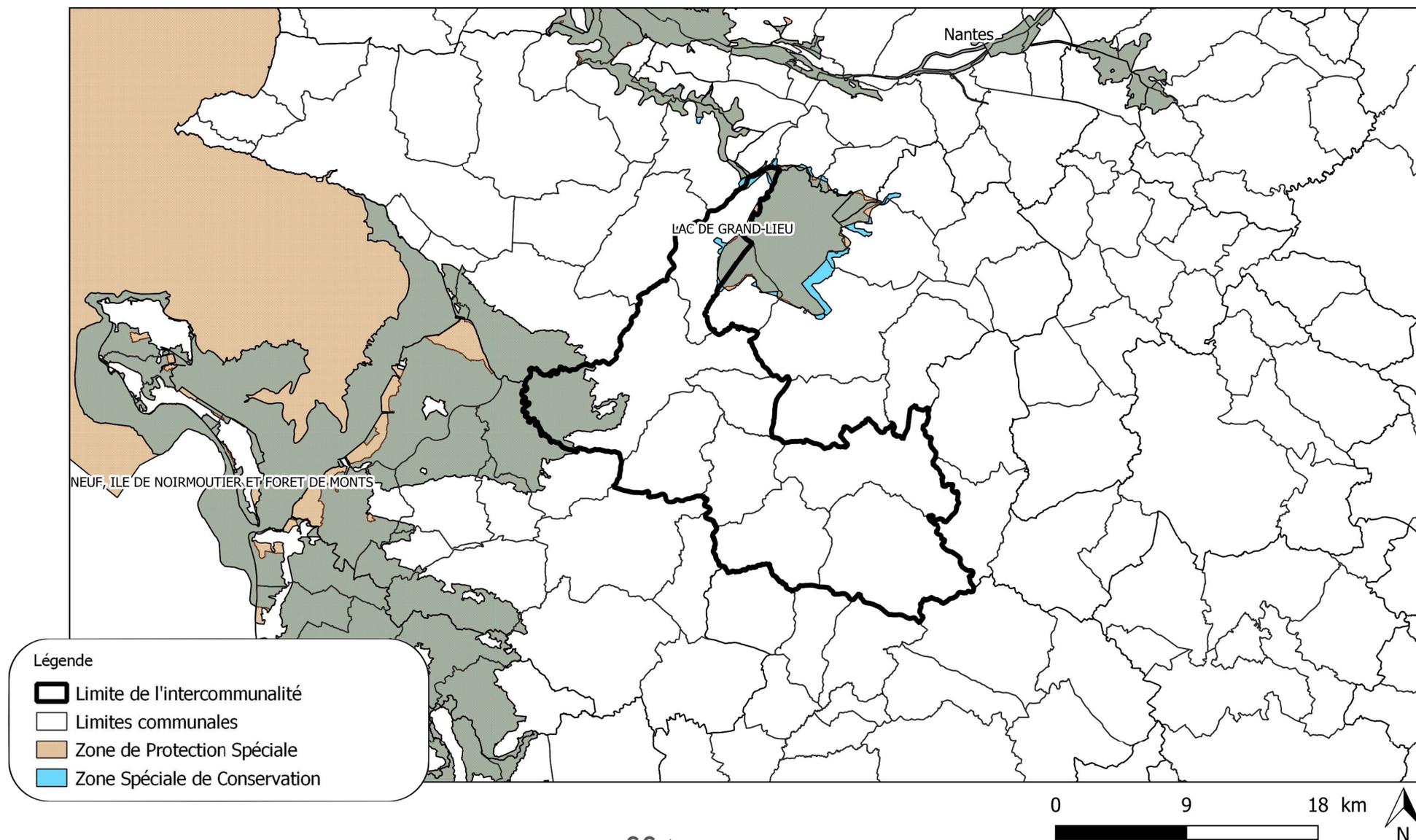
*« Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels. Selon les principes posés à l'article L.110, le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non. [...] ».*

*Les ENS sont au cœur des politiques du conseil départemental qui bénéficie de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) notamment pour l'acquisition, l'aménagement et la gestion des milieux naturels.*

# zonages nature

## DU TERRITOIRE

Les réserves et les sites Natura 2000



## SUD RETZ ATLANTIQUE COMMUNAUTÉ (44)

Sud Retz Atlantique Communauté est constituée de plusieurs espaces où une réglementation peut être appliquée. On retrouve sur 2 communes (Machecoul-Saint-Même et Saint-Mars-de-Coutais, des espaces classés Natura 2000 :

- La ZPS et ZSC du Marais Breton, Baie de Bourgneuf, Île de Noirmoutier et Forêt de Monts à Machecoul-Saint-Même (FR521009 ETfr5200653). Cet espace de près de 56 ha (dont 30 % de superficie marine) est majoritairement occupé par des prairies semi-naturelles humides et mésophiles améliorées (30%) et de marais salants, prés salés et steppes salées (20%). L'ensemble de la zone présente un état de conservation très intéressant mais menacé par le phénomène de déprise agricole. Elle concerne 26 autres communes dont la majorité se trouve en Vendée (52 % de la superficie, contre 18 % en Loire Atlantique).
- La ZPS et ZSC du Lac de Grand-Lieu à Saint-Mars-de-Coutais (FR5210008 et FR5200625), D'une superficie de plus de 6000 ha, cet espace est sur le territoire de 8 autres communes, Il est occupé à 40 % par de l'eau douce stagnante et courante, ainsi que par des marais, tourbières et prairies semi-naturelles humides et mésophiles améliorées. Ce site est également classé Réserve Naturelle Nationale.

### L'ESSENTIEL

- 2 sites (2 ZPS 2 ZCS) à très fort enjeux.
- Marais Breton
- Lac de Grand-Lieu

*Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) sont créées en application de la directive européenne 79/409/CEE (plus connue sous le nom de directive oiseaux) relative à la conservation des oiseaux sauvages. Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ont été introduites par la directive européenne 92/43/CEE (directive habitats-faune-flore) et présentent un fort intérêt pour le patrimoine naturel exceptionnel qu'elles abritent.*



© P. Le Lann - Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf

Baie de Bourgneuf - © P. Le Lann SMBB

# synthèse des enjeux

## DU TERRITOIRE

Par ses caractéristiques physiques et ses milieux naturels divers, Sud Retz Atlantique Communauté est susceptible d'accueillir une faune et flore riche qu'il est nécessaire de préserver. Chaque habitat recèle d'un patrimoine naturel, impacté par de nombreuses menaces : artificialisation des sols, urbanisation et étalement urbain, changement climatique, dégradation et suppression des zones humides, destruction du maillage bocager ... Aussi, il semble pertinent de mettre en œuvre, au sein de l'intercommunalité, des actions de conservation et de restauration des habitats naturels, de leurs fonctionnalités et des continuités écologiques à différentes échelles.

Le niveau de connaissances pour les différents groupes taxonomiques naturalistes est actuellement assez faible à l'échelle régionale et disparates sur le territoire. Elles nous permettent cependant d'en tirer quelques milieux et espèces à enjeux :

- Le bocage relativement bien préservé et son triptyque prairies-haies-mares, dominant sur l'ensemble de l'intercommunalité, a un rôle écosystémique majeur notamment dans la préservation de la ressource en eau et dans l'accueil et le déplacement des espèces. Les haies au même titre que les mares sont des corridors écologiques importants. Malheureusement, ils subissent encore de nombreuses dégradations et destructions. Ces espaces accueillent pourtant une herpétofaune protégée comme le Triton marbré ou la Vipère aspic et un cortège d'oiseaux « communs » et notamment de passereaux dont les populations sont en diminution comme la Tourterelle des bois ou le Chardonneret élégant.
- Les cours d'eau de qualité majoritairement mauvaise sur l'intercommunalité et les zones humides associées abritent des espèces à enjeux tels que l'Agrion de Mercure, Campagnol amphibie, le Flûteau nageant ou encore le Martin-pêcheur d'Europe.
- L'intercommunalité a également une responsabilité pour les espèces nicheuses dans les marais (marais breton et Lac de Grand-Lieu) comme le Hibou des marais ou les paludicoles comme le Bruant des roseaux, la Gorgebleue à miroir et le Phragmite des joncs. De même pour la flore comme Cardamine à petites fleurs et la Renoncule à feuilles d'Ophioglosse.
- La présence de zones calcaires est remarquable puisqu'on y retrouve des espèces patrimoniales telles que l'Euphorbe de Séguier, l'Armérie des sables, ainsi que des orchidées.

Malgré la mise en avant de ces milieux et paysages importants de l'intercommunalité, il est nécessaire de permettre à la faune et la flore de s'épanouir sur l'ensemble du territoire, y compris les milieux urbanisés, de veiller au développement d'espèces invasives sur tous les milieux et de sensibiliser l'ensemble des habitants et usagers aux richesses naturelles de leur territoire. En complément, des inventaires naturalistes pourraient être engagés sur certaines communes comme la Marne, Saint-Etienne-de-Mer-Morte, Paulx et Touvois, et/ou sur certains groupes et notamment les invertébrés dont les données sont très faibles sur une bonne partie du territoire.

# Nos fournisseurs

## DE DONNÉES

### > Géographie administrative et physique du territoire



BD TOPO ® 2021  
BD ALTI® 2001



Géosciences pour une Terre durable  
**brgm**

Géologie 2020



Atlas des Paysages 2016

### > Aménagement du territoire



OC SGE ® 2013  
RPG 2019



Pollution lumineuse  
2017

### > Milieux naturels



État des masses d'eau,  
DCE 2019



Classement  
cours d'eau  
2018



Zones humides  
probables 2021



Mares 2012  
Haies 2009



Boisements  
BD TOPO ® 2021

### > Zonages nature



SRCE 2019  
ZNIEFF 2019  
Natura 2000



ENS 2018

# Données biodiversité

DU PORTAIL

Biodiv'Pays de la Loire  
de novembre 2021

## > Bases de données moissonnées en intégralité



Base de données  
GéoNature



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Base de données  
Kollect

## > Bases de données partiellement moissonnées



Agir pour  
la biodiversité



Faune Loire-Atlantique



Groupe d'Étude  
des Invertébrés  
Armoricains

Base de  
données  
GéoNature

Conservatoire Botanique National



Bases de données  
Calluna et eColibry

CONSERVATOIRE  
BOTANIQUE  
NATIONAL  
DE BREST



Base de  
données  
GéoNature

Les données visualisables reflètent l'état d'avancement des connaissances et/ou la disponibilité des données existantes : elles ne peuvent en aucun cas être considérées comme exhaustives. Le moissonnage des bases de données partenaires est toujours en cours, le nombre de données visualisables est amené à augmenter au fil du temps.

# Nos partenaires

## > Coordination régionale



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

## > Coordination locale



LOGNE ET GRAND-LIEU

## > Rédacteurs



LOGNE ET GRAND-LIEU



Agir pour  
la biodiversité

## > Relecteurs



Agir pour  
la biodiversité

## > Financeurs

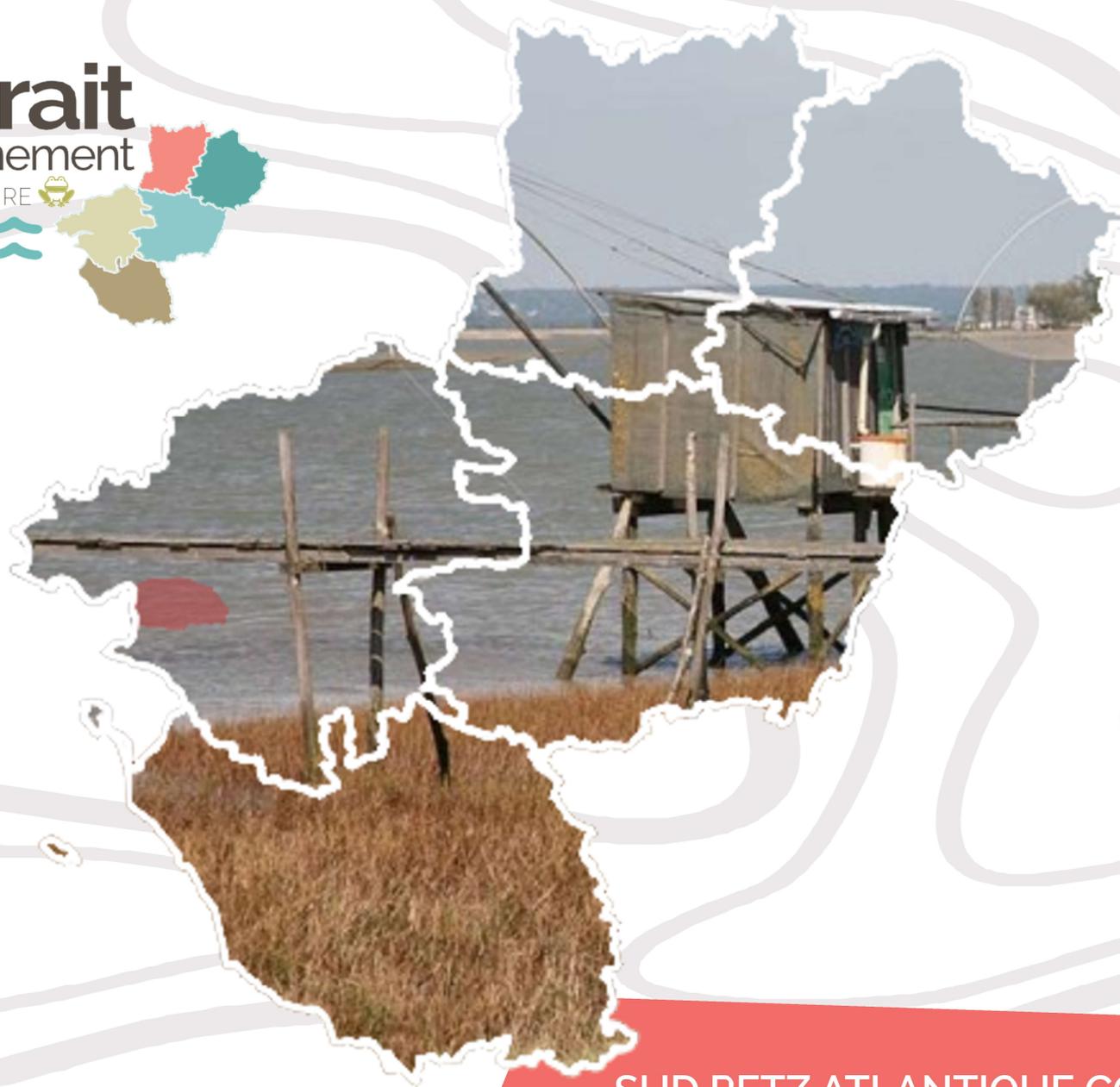


RÉGION  
PAYS  
DE LA LOIRE



## > Collectif de rédacteurs

Romain BATARD, Nathan MARTIN



SUD RETZ ATLANTIQUE COMMUNAUTÉ